

DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

**PROJET DE CREATION D'UN SITE DE TRANSIT ET
TRAITEMENT DE DECHETS DANGEREUX
A VALDALLIERE (14)**

Demande d'examen au cas par cas

Annexe 8.2 n°1

Description du projet et de ses impacts

CE DOSSIER A ETE REALISE AVEC L'ASSISTANCE DE :



AGENCE NORD NORMANDIE – BUREAU DE CAEN

267 rue Marie Curie
ZI de la Sphère – CS 30030
14201 Hérouville-Saint-Clair Cedex
☎ : 02 32 19 51 69

Intervenant SOCOTEC	Fabien LEPOITTEVIN 06 40 87 97 19 Fabien.lepoittevin@socotec.com	Chef de projet
Intervenant SOCOTEC	Thelma RENAUD 06 66 03 27 75 Thelma.renaud@socotec.com	Chargé d'étude

Date d'édition	Référence du rapport (chrono)	Nature de la révision	Rapport rédigé par
28/07/2026	N1476/26/047	Rapport initial	Fabien LEPOITTEVIN Ingénieur Environnement et Risques industriels
26/08/2026		Version 2 Ajouts de compléments : §1.4.5, §1.4.6, §1.5, §4.1,	Fabien LEPOITTEVIN Ingénieur Environnement et Risques industriels

La reprographie de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale, sous réserve d'en citer la source.

SOMMAIRE

1.	PRESENTATION GENERALE DU PROJET	6
1.1	IDENTITE DU DEMANDEUR.....	6
1.2	OBJET DE LA DEMANDE	6
1.3	LOCALISATION DU SITE D'IMPLANTATION DU PROJET	7
1.3.1	LOCALISATION SUR CARTE IGN	7
1.3.2	LOCALISATION SUR PLAN CADASTRAL	8
1.3.3	VUE AERIENNE DU SITE	9
1.4	ACTIVITE	10
1.4.1	ORGANISATION DU SITE	10
1.4.2	DESCRIPTION DU PROCESS	12
1.4.3	UTILITES	13
1.4.4	EFFLUENTS ET REJETS.....	13
1.4.5	DISPOSITIONS CONSTRUCTIVES ET AMENAGEMENTS PREVUS	14
1.4.6	MOYENS DE LUTTE ANTI-INCENDIE	15
1.4.6.1	Détection	15
1.4.6.2	Moyens d'extinction.....	15
1.4.6.3	Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI)	15
1.5	CAPACITES TECHNIQUES ET MOYENS HUMAINS.....	15
1.5.1	CAPACITES TECHNIQUES.....	15
1.5.2	CERTIFICATION.....	16
1.5.3	FORMATION ET QUALIFICATION DES COLLABORATEURS	16
2.	CLASSEMENT ICPE / IOTA DU PROJET.....	17
3.	ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT DU SITE	19
3.1	PAYSAGE	19
3.1.1	OCCUPATION DES SOLS	19
3.1.2	TOPOGRAPHIE.....	21
3.1.3	CONTEXTE PAYSAGER	22
3.2	GEOLOGIE.....	23
3.3	HYDROGEOLOGIE	24
3.3.1	CONTEXTE HYDROGEOLOGIE.....	24
3.3.2	USAGES DES EAUX DANS LA ZONE D'ETUDE ET SES ABORDS.....	26
3.3.3	NIVEAUX PIEZOMETRIQUES AU DROIT DU SITE	27
3.3.4	CAPTAGE D'EAU POTABLE	27
3.4	HYDROGRAPHIE	28
3.4.1	RESEAU HYDROGRAPHIE ET MASSE D'EAU.....	28
3.5	CLIMATOLOGIE	29
3.5.1	TEMPERATURES	29
3.5.2	PRECIPITATIONS.....	29
3.5.3	VENT 29	
3.5.4	ENSOLEILLEMENT	29
3.6	POPULATIONS ENVIRONNANTES ET POPULATIONS SENSIBLES	30
3.6.1	PERIMETRE D'ETUDE	30
3.6.2	POPULATIONS PRESENTES DANS LE PERIMETRE D'ETUDE	31
3.6.3	ZONES D'HABITATIONS A PROXIMITE DU PROJET	31
3.6.4	ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC (ERP) A PROXIMITE DU PROJET.....	32
3.6.5	EVOLUTION DE LA POPULATION	33
3.6.6	IDENTIFICATION DES POPULATIONS DITES « SENSIBLES ».....	33
3.6.6.1	Etablissements scolaires	33
3.6.6.2	Etablissements d'Accueil des Jeunes Enfants	34
3.6.6.3	Etablissement d'hébergements pour personnes âgées.....	34
3.6.6.4	Centres de soins.....	34
3.6.6.5	Centres de loisirs.....	34

3.7	IDENTIFICATION DE L'ENVIRONNEMENT INDUSTRIEL	34
3.7.1	INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (ICPE).....	34
3.7.2	SITES POLLUES ET POTENTIELLEMENT POLLUES	34
3.8	IDENTIFICATION DE L'ENVIRONNEMENT AGRICOLE	35
3.8.1	RECENSEMENT AGRICOLE	35
3.8.2	ORIENTATION TECHNICO-ECONOMIQUE.....	36
3.9	TRAFIC ROUTIER.....	37
3.10	SYNTHESE DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX	41
3.11	CARTOGRAPHIE DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX.....	46
4.	IMPACTS POTENTIELS DU PROJET ET MOYENS DE MAITRISE	47
4.1	IMPACTS SUR LA QUALITE DE L'AIR ET RISQUE SANITAIRE.....	47
4.1.1	SOURCES D'EMISSIONS DANS L'AIR.....	47
4.1.2	MOYENS DE MAITRISE	47
4.1.3	SURVEILLANCE	48
4.1.3.1	Surveillance du confinement	48
4.1.3.2	Surveillance des émissions à l'atmosphère	48
4.2	IMPACTS SUR LA QUALITE DES SOLS ET DE L'EAU	50
4.2.1	SOURCES D'EMISSIONS DANS L'EAU.....	50
4.2.2	MOYENS DE MAITRISE	50
4.2.2.1	Gestion des eaux de process	50
4.2.2.2	Gestion des eaux usées.....	50
4.2.2.3	Gestion des eaux pluviales.....	50
4.3	IMPACT SUR LES RESSOURCES EN EAU	51
4.4	EMISSIONS SONORES.....	51
4.5	IMPACT SUR LE TRAFIC ROUTIER	52
4.6	IMPACT SUR LA BIODIVERSITE	52
4.7	SYNTHESE DES IMPACTS ET DES MESURES PREVUES POUR LES EVITER / REDUIRE	53

TABLE DES FIGURES

FIGURE 1 :	CARTE IGN INDIQUANT L'EMPLACEMENT DU SITE (1/25000).....	7
FIGURE 2 :	PLAN CADASTRAL	8
FIGURE 3 :	PLAN DE MASSE	11
FIGURE 4 :	CARTOGRAPHIE DE L'OCCUPATION DES SOLS (CORINE LAND COVER, IGN).....	20
FIGURE 5 :	CONTEXTE TOPOGRAPHIQUE	21
FIGURE 6 :	CARTE GEOLOGIQUE DU SITE ET DE SES ABORDS	23
FIGURE 7 :	CARTE DE L'ETAT CHIMIQUE DES MASSES D'EAU SOUTERRAINE EN NORMANDIE EN 2022	24
FIGURE 8 :	CARTE DE L'ETAT QUANTITATIF DES MASSES D'EAU SOUTERRAINE EN NORMANDIE EN 2019	25
FIGURE 9 :	LOCALISATION DES POINTS D'EAU DANS UN RAYON DE 2 KM AUTOUR DU SITE D'ETUDE.....	26
FIGURE 10 :	LOCALISATION DU PROJET VIS-A-VIS DES CAPTAGES PRIORITAIRES ET AIRES D'ALIMENTATION DE CAPTAGES (AAC).....	27
FIGURE 11 :	RESEAU HYDROGRAPHIQUE AUX ABORDS DU SITE (SOURCE IGN – BD CARTO ®).....	28
FIGURE 12 :	ZONE D'ETUDE CONSIDEREE (RAYON DE 2 KM)	30
FIGURE 13 :	LOCALISATION DES ZONES D'HABITATION (SOURCE : BD TOPO 2023)	32

FIGURE 14 : EXTRAIT DE LA FICHE DESCRIPTIVE DU SITE NATURA 2000 « BASSIN DE LA SOULEUVRE »	44
FIGURE 15 : CARTOGRAPHIE DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX	46

TABLE DES TABLEAUX

TABLEAU 1 : PARCELLES CADASTRALES.....	8
TABLEAU 2 : LISTE DES CONSTRUCTIONS ET AMENAGEMENTS PREVUS	14
TABLEAU 3 : OBJECTIF ET ETAT DE LA MASSE D'EAU SOUTERRAINE	24
TABLEAU 4 : RECENSEMENT DES POINTS D'EAU REFERENCES PAR LE BRGM DANS UN RAYON DE 2 KM AUTOUR DU SITE	26
TABLEAU 5 : COMMUNES DANS UN RAYON DE 2 KM AUTOUR DU PROJET – DONNEES INSEE.....	30
TABLEAU 6 : DONNEES DEMOGRAPHIQUES DES COMMUNES COMPRISES DANS LE RAYON D'ETUDE (2 KM)	31
TABLEAU 7 : ESTIMATION DE LA POPULATION DANS LE RAYON D'ETUDE (2 KM)	31
TABLEAU 8 : EVOLUTION DE LA POPULATION DE VALDALLIERE DEPUIS 1968	33
TABLEAU 9 : EVOLUTION DE LA POPULATION DE SOULEUVRE-EN-BOCAGE DEPUIS 1968.....	33
TABLEAU 10 : RECENSEMENT DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES (SOURCE EDUCATION NATIONALE) .	33
TABLEAU 11 : RECENSEMENT DES ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL DE JEUNES ENFANTS (SOURCE GOOGLE.COM/MAPS).....	34
TABLEAU 12 : RECENSEMENT AGRICOLE 2020 SUR LES COMMUNES DE LA ZONE D'ETUDE	35
TABLEAU 13 : ORIENTATION TECHNICO-ECONOMIQUE DES COMMUNES DE LA ZONE D'ETUDE (SOURCE : AGRESTE)	36
TABLEAU 14 : COMPTAGES ROUTIERS PONCTUELS RELEVANT LE NOMBRE DE VEHICULES MOTORISES CIRCULANT DANS LES DEUX SENS SUR L'AXE D56 (SOURCE : DEPARTEMENT DU CALVADOS).....	37

1. PRESENTATION GENERALE DU PROJET

1.1 Identité du demandeur

Dénomination : AT2B

Raison sociale : AMIANTE TRAITEMENT DECHETS DANGEREUX

Adresse du siège social : 8 rue des fresnes 14350 Souleuvre en Bocage

SIRET : 80134295700017

Représentant légal : Mathieu LEPROVOST, fonction : Président

Téléphone : 02 31 67 74 20

Courriel : mathieu.leprovost@at2b.fr

1.2 Objet de la demande

La société AT2B envisage la construction et la mise en service d'un site de tri et démantèlement de déchets dangereux composés d'amiante et de plomb.

L'opération comprend notamment :

- Le terrassement d'une parcelle de 6400 m²,
- La construction d'un bâtiment métallique de 882 m² destiné aux activités de traitement de déchets,
- La construction d'une aire étanche en béton de 770 m² destinée à l'entreposage des déchets. Cette aire sera couverte, et fermée sur 3 côtés par des murs en blocs béton.
- L'installation d'une réserve d'eau incendie avec raccords pompier,
- La construction d'un bassin de rétention des eaux d'extinction,
- La mise en place de 2 cuves d'eaux de process, et d'une installation de traitement,
- La mise en place d'un système de traitement des eaux usées sanitaires,
- La construction de puisards avec système d'infiltration des eaux pluviales de toiture à la parcelle,
- La mise en place d'un système de pesée,
- La plantation d'une haie et la mise en place d'une clôture en périphérie du site.

Le projet vise à créer une installation dédiée au transit et au démantèlement de déchets dangereux contenant de l'amiante, des hydrocarbures, du plomb ou de la silice, dans une démarche d'économie circulaire et de réduction des volumes de déchets ultimes. L'objectif principal consiste à extraire et valoriser les matériaux recyclables contenus dans ces déchets avant leur orientation vers des filières d'élimination spécialisées.

Concrètement, le site permettra de traiter trois catégories de déchets : les menuiseries contenant de l'amiante, les chaudières contenant de l'amiante et des traces d'hydrocarbures, ainsi que les charpentes contenant de l'amiante et de la peinture au plomb. Grâce aux opérations de démantèlement et de tri réalisées dans des conditions de confinement strictes, l'installation permettra de récupérer les fractions valorisables (ferraille, verre, plastiques) qui seront dirigées vers des filières de recyclage, tout en réduisant considérablement les quantités de déchets dangereux envoyés en enfouissement ou en destruction.

Ce projet répond ainsi à un double enjeu environnemental : d'une part, la gestion sécurisée de déchets présentant des risques sanitaires importants (amiante, hydrocarbures, plomb, silice), et d'autre part, la préservation des ressources naturelles par la valorisation matière.

1.3 Localisation du site d'implantation du projet

Le projet est localisé dans le département du Calvados, au Nord-Est de Vire à Saint-Charles-de-Percy, commune déléguée de la commune de Valdallière (14350).

L'emprise du projet sera de 0,64 ha.

Les coordonnées en Lambert 93 au centre du terrain sont :

X = 423133 m

Y = 6875614 m.

1.3.1 Localisation sur carte IGN



FIGURE 1 : CARTE IGN INDIQUANT L'EMPLACEMENT DU SITE (1/25000)

1.3.2 Localisation sur plan cadastral

Les parcelles cadastrales concernées par le projet sont les suivantes :

Commune d'implantation	Code postal	Adresse	Référence cadastrale	Superficie de la parcelle
Valdallière	14350	14 RTE DE MONTCHAMP - ST CHARLES	564 ZB 94	5 989 m ²
Valdallière	14350	14 RTE DE MONTCHAMP - ST CHARLES	564 ZB 93	41 m ²
Valdallière	14350	14 RTE DE MONTCHAMP - ST CHARLES	564 ZB 92	370 m ²
			TOTAL	6 400 m ²

TABEAU 1 : PARCELLES CADASTRALES

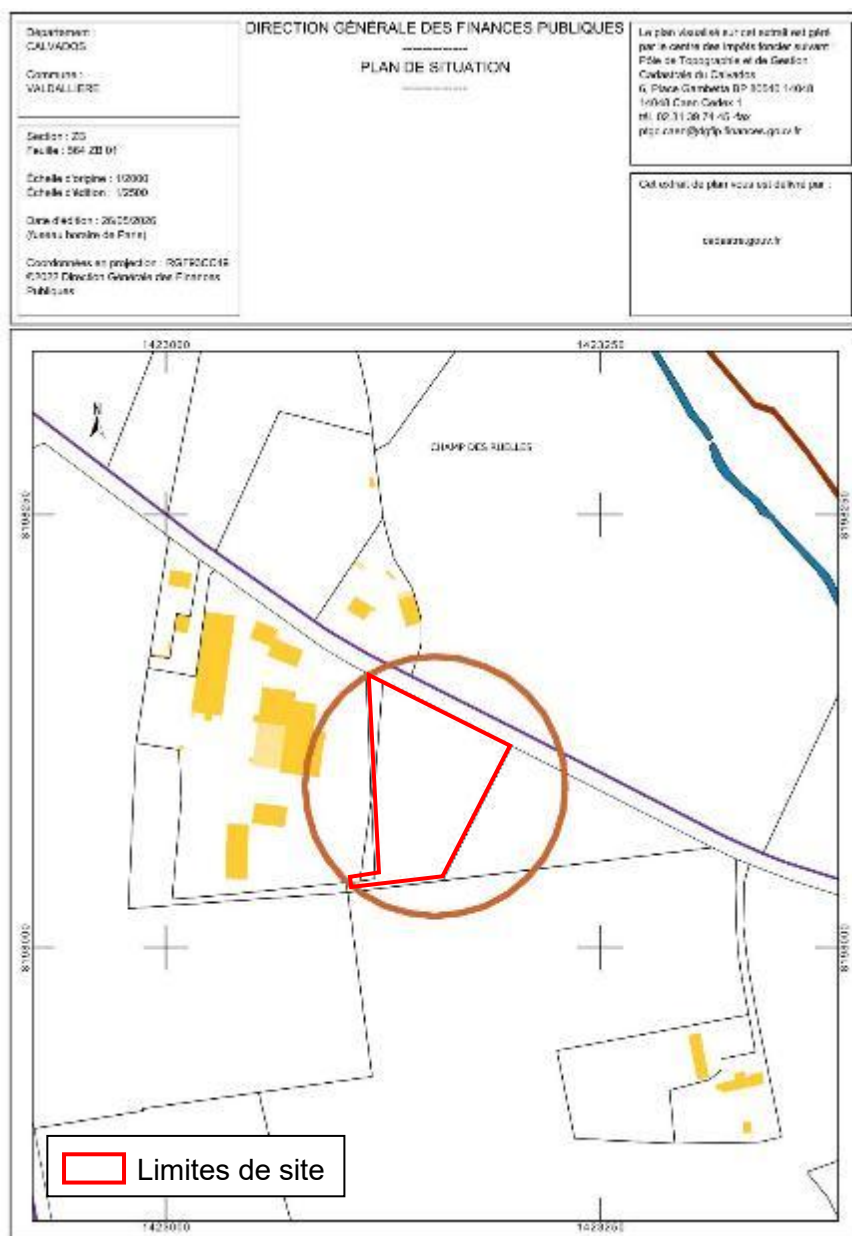


FIGURE 2 : PLAN CADASTRAL

1.3.3 Vue aérienne du site



1.4 Activité

1.4.1 Organisation du site

Le site comportera :

- Une aire d'entreposage étanche (dalle béton) des déchets en transit et en attente de traitement,
- Un bâtiment abritant les activités de traitement et les locaux sociaux,
- Un local abritant les installations de traitement de l'eau,
- Un système de pesée,
- Une cuve de récupération des eaux de process (eau utilisée pour la décontamination et le nettoyage de l'atelier),
- Une cuve de récupération des eaux traitées,
- Des puisards avec système d'infiltration des eaux pluviales de toiture non polluées,
- Une réserve d'eau incendie.

L'organisation du site prévue est présentée sur le plan ci-après.

1.4.2 Description du process

4 types de déchets seront reçus sur le site :

- Menuiseries contenant de l'amiante,
- Chaudières contenant de l'amiante et des traces d'hydrocarbures,
- Charpentes contenant de l'amiante et de la peinture au plomb,
- Déchets contenant de la silice.

Les déchets arriveront sur site par camion, et seront déchargés sur l'aire d'entreposage.

Les déchets seront ensuite acheminés vers le bâtiment de traitement par un engin de manutention.

Dans le bâtiment de traitement, les opérations suivantes seront réalisées :

Menuiseries :

- Dépose des parclozes avec aspiration à la source,
- Dépose des carreaux, qui seront conditionnés dans des bacs pour recyclage,
- Grattement des joints sur les cadres,
- Nettoyage des menuiseries avec aspirateur à filtre Très Haute Efficacité (THE).

Chaudières

- Décapotage,
- Dépose des joints (amiantés ou non),
- Dépose des produits pollués par hydrocarbures,
- Tri des produits recyclables (fonte, ferraille, etc.).

Charpentes contenant peinture au plomb/amiante

- Sablage ou aérogonnage des pièces métalliques,
- Nettoyage à l'eau des pièces,
- Recyclage des pièces métalliques dépolluées.

Les outils suivants seront utilisés :

- Coupe-verre,
- Scie sabre,
- Pied de biche,
- Marteau,
- Burin,
- Ciseau à bois.
- Sableuse

Ces opérations seront réalisées dans un sas permettant d'assurer un confinement efficace.

L'air extrait sera filtrée avant rejet.

Les eaux de nettoyage seront récupérées et envoyées vers une cuve double paroi, avant d'être traitées. Les eaux traitées seront stockées dans une seconde cuve double paroi, avant d'être réutilisées pour le process.

Après traitement, les déchets seront triés par types, et seront entreposés dans des bennes.

Des contrôles d'absence d'amiante seront réalisés sur les matériaux :

- Un examen visuel systématique,
- Un prélèvement par lingette par semaine et par benne de recyclage.

Les résultats des analyses devront démontrer l'absence de contamination par l'amiante avant toute expédition des matériaux vers les filières de recyclage.

Les déchets valorisables (ferraille, verre, plastiques, bois) seront envoyés vers une filiale de valorisation.

Les matériaux amiantés seront envoyés à une société spécialisée pour destruction.

Les matériaux contenant du plomb seront envoyés à une société spécialisée pour enfouissement.

Toutes les opérations de manutention sur le site seront réalisées par des engins de manutention électriques ou à gaz.

1.4.3 Utilités

Le site comportera les utilités suivantes :

- Alimentation électrique,
- Alimentation en eau potable par raccordement au réseau public,
- Système d'aspiration et de traitement de l'air,
- Installations de traitement d'eau.

1.4.4 Effluents et rejets

L'activité entrainera 3 types d'effluents :

- Eaux de process

Ces eaux seront produites par :

- o les opérations de décontamination lors du traitement des déchets,
- o les opérations de nettoyage de l'atelier,
- o les opérations de nettoyage de l'aire d'entreposage des déchets.

Elles pourront contenir les polluants suivants :

- o amiante,
- o hydrocarbures,
- o plomb,
- o silice.

Ces eaux seront captées par des caniveaux dans le bâtiment et sur l'aire d'entreposage, puis dirigées vers une cuve double paroi. Les eaux seront ensuite traitées par un système adapté, puis stockées dans une seconde cuve double paroi. Les eaux traitées seront réutilisées pour les opérations de décontamination et de nettoyage.

- Eaux usées issues des douches de l'atelier

Ces eaux seront produites par les douches servant au personnel en sortie d'atelier.

Elles pourront contenir des polluants en faibles quantités.

Les eaux seront filtrées par un système adapté (filtres THE et filtres à charbon actif), avant d'être envoyées vers un système de traitement implanté sur le site (microstation ou fosse septique).

- Eaux usées sanitaires des locaux sociaux

Ces eaux seront produites par les sanitaires des locaux sociaux.

Elles seront envoyées vers un système de traitement implanté sur le site (microstation ou fosse septique).

- Eaux pluviales de toiture non polluées

Ces eaux seront issues du ruissellement des eaux pluviales sur les toitures du bâtiment et de l'aire d'entreposage. Elles ne contiendront pas de polluant.

Elles seront captées par des gouttières, et dirigées vers des puisards avec système d'infiltration à la parcelle.

Les réseaux seront séparatifs :

- Réseau d'eaux de process,
- Réseau d'eaux des douches d'atelier et des eaux sanitaires,
- Réseau d'eaux pluviales de toiture.

1.4.5 Dispositions constructives et aménagements prévus

Le site, implanté sur une parcelle de 6400 m², comportera les aménagements suivants :

TABEAU 2 : LISTE DES CONSTRUCTIONS ET AMENAGEMENTS PREVUS

Element	Surface (m ²)
Bâtiment abritant le process de traitement des déchets : Bâtiment métallique sur une dalle béton	882
Aire étanche d'entreposage des déchets en transit et en attente de traitement, dalle béton couverte, fermée sur 3 côtés par des murs en blocs béton	770
Système de pesée à l'entrée / sortie du site	63
Cuve de récupération des eaux de process (eau utilisée pour la décontamination et le nettoyage de l'atelier et de l'aire d'entreposage)	10
Cuve de récupération des eaux traitées	10
Local abritant l'installation de traitement des eaux de process	10
Système de traitement des eaux usées sanitaires (microstation / fosse septique)	Enterrée
Réserve d'eau incendie 120 m ³	105
Bassin de rétention des eaux d'extinction 130 m ³	40
Voie de circulation non étanchée	4175
Aire de stationnement non étanchée	110
Haie et clôture en périphérie du site	225
TOTAL	6400

1.4.6 Moyens de lutte anti-incendie

1.4.6.1 Détection

Un système de détection automatique d'incendie sera installé dans la zone de traitement des déchets, et dans la zone d'entreposage.

Ce système sera associé à des caméras de surveillance avec accès à distance, afin de permettre la levée de doute à distance.

En cas de départ de feu, une alarme sonore permettra de donner l'alerte sur site. L'alarme sera également reportée à distance, sur les téléphones portables de l'astreinte AT2B, ou à une société de télésurveillance.

Des rondes de surveillance seront réalisées :

- deux heures après le dernier arrivage de déchets sur le site,
- à la fermeture du site.

Le système de détection et les asservissements seront testés et contrôlés périodiquement.

1.4.6.2 Moyens d'extinction

Des extincteurs adaptés au risque seront répartis sur le site.

Ils seront contrôlés périodiquement.

1.4.6.3 Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI)

Le site comportera une réserve d'eau incendie de 120 m³, avec un raccord pompier. Ce volume a été défini selon la méthode de calcul D9. Les détails du calcul seront présentés dans le Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale (DDAE).

Un Plan de Défense Incendie sera rédigé et mis en œuvre.

1.5 Capacités techniques et moyens humains

1.5.1 Capacités techniques

AT2B est une entreprise spécialisée dans le retrait d'amiante, agréée pour la réalisation de travaux de désamiantage de niveau 1 et de niveau 2. Son expertise couvre le retrait de matériaux contenant de l'amiante de diverses natures, notamment la dépose de joints de menuiseries amiantés (joints d'ouvrants, joints entre bâtis et maçonnerie, joints de bâtis fixes), ainsi que le désamiantage d'enveloppes intérieures et extérieures de bâtiments, y compris sur des chantiers complexes présentant des contraintes d'accès importantes.

L'entreprise maîtrise l'ensemble des techniques de confinement, statique comme dynamique, avec mise en dépression continue par extracteurs à filtration très haute efficacité pour les interventions de niveau 2, garantissant ainsi le respect des seuils d'empoussièrement réglementaires. Ses équipes, formées et habilitées (sous-section 4, recyclage périodique, travail en hauteur, échafaudage, ADR), disposent d'un savoir-faire éprouvé en matière de préparation de chantier, de décontamination et de protection de l'environnement durant les travaux.

AT2B dispose par ailleurs de moyens matériels propriétaires complets et adaptés à ces opérations à risque : unités mobiles de décontamination, aspirateurs et extracteurs à filtre THE, équipements

de protection individuelle conformes aux normes en vigueur, ainsi qu'un parc d'échafaudages, d'engins de levage et de véhicules dédiés. Cette autonomie opérationnelle, associée à un partenariat avec un laboratoire agréé pour le contrôle de l'empoussièrément et la traçabilité des interventions, atteste d'une maîtrise complète des méthodologies et des exigences réglementaires applicables aux métiers de l'amiante, constituant un socle solide de compétences transférables à l'activité de démantèlement envisagée.

1.5.2 Certification

AT2B possède une certification amiante délivrée par l'organisme GLOBAL CERTIFICATION pour ses activités actuelles.

Le projet fera également l'objet d'une certification amiante.

1.5.3 Formation et qualification des collaborateurs

L'ensemble du personnel opérationnel d'AT2B est formé et habilité selon les niveaux requis en fonction des opérations réalisées, SS3 et SS4.

AT2B prévoit la mise en œuvre de modes opératoires détaillés couvrant l'ensemble du processus de traitement des déchets dangereux, depuis la réception et le contrôle des déchets jusqu'à leur évacuation vers les filières d'élimination ou de valorisation adaptées.

Chaque étape fait l'objet d'une procédure spécifique et tracée : contrôles préalables d'étanchéité et de fonctionnement des installations (test fumée, réglage et surveillance de la dépression à 20 Pa avec seuils d'alarme haute et basse, vérification des renouvellements d'air), traitement des déchets selon leur nature (joints de menuiseries amiantés, peintures amiantées et plombées), gestion des filtres et des effluents, jusqu'à la décontamination finale de la zone de travail et des installations.

L'entrée et la sortie du personnel dans la zone de traitement s'effectuent selon des procédures rigoureuses d'habillage et de déshabillage à travers des sas de décontamination à quatre ou cinq compartiments, avec des temps de douche minimaux imposés et un contrôle croisé systématique de l'étanchéité des équipements de protection individuelle. L'utilisation des appareils de protection respiratoire (masques à ventilation assistée) est encadrée par des consignes précises portant sur les durées maximales d'utilisation continue et quotidienne selon le niveau d'empoussièrément, ainsi que sur les vérifications obligatoires avant chaque emploi (test d'étanchéité, contrôle du débit d'air, état de la cartouche filtrante).

La décontamination du matériel fait également l'objet de procédures différenciées selon le type d'équipement (aspiration très haute efficacité, douchage, lingettage, double emballage pour le matériel non décontaminable), garantissant l'absence de dissémination de fibres hors des zones de travail. Enfin, l'implantation et le zonage des chantiers (périmètre général, zone chantier amiante, zone de travail) sont organisés selon un référentiel structuré, intégrant des points de contrôle de l'empoussièrément à chaque interface critique (zone de récupération, vestiaires, rejets d'extracteurs, environnement du chantier, validation de processus), afin de garantir en permanence le respect des seuils réglementaires fixés par le Code de la santé publique et le Code du travail.

Cette organisation rigoureuse, formalisée par des consignes écrites et des contrôles systématiques et tracés à chaque étape, démontre la maîtrise opérationnelle d'AT2B et sa capacité à transposer ces exigences méthodologiques aux opérations de démantèlement envisagées.

2. CLASSEMENT ICPE / IOTA DU PROJET

Rubrique	Intitulé rubrique	Seuils	Volume d'activité		Classement
ICPE					
2718	Installation de transit, regroupement ou tri de déchet dangereux, à l'exclusion des installations visées aux rubriques 2710, 2711, 2712, 2719, 2792 et 2793	La quantité de déchets susceptible d'être présente dans l'installation étant : 1. La quantité de déchets dangereux susceptible d'être présente dans l'installation étant supérieure ou égale à 1 t ou la quantité de substances dangereuses ou de mélanges dangereux, mentionnés à l'article R.511-10 du code de l'environnement, susceptible d'être présente dans l'installation étant supérieure ou égale aux seuils A des rubriques d'emploi ou de stockage de ces substances ou mélanges (A-2) 2. Autres cas (DC)	< 50 t	Menuiseries avec joint contenant de l'amiante, Chaudière contenant de l'amiante et des hydrocarbures, Autre produit ou objet contenant de l'amiante, Matériaux ou produit contenant du plomb type charpente métallique ou bois, Matériaux content de la silice.	2718 A
2790	Installation de traitement de déchets dangereux, à l'exclusion des installations visées aux rubriques 2711, 2720, 2760, 2770, 2792, 2793 et 2795	Traitement de déchets dangereux (A-2)	< 10 t / jour	Séparation des fractions dangereuses des fractions non dangereuses, par traitement mécanique (découpe, ponçage)	2790 A
2910	Combustion, à l'exclusion des installations visées par les rubriques 2770, 2771, 2971 ou 2931	A. Lorsque sont consommés exclusivement, seuls ou en mélange, du gaz naturel, des gaz de pétrole liquéfiés, du biométhane, du fioul domestique, du charbon, des fiouls lourds, de la biomasse telle que définie au a) ou au b) i) ou au b) iv) de la définition de la biomasse, des produits connexes de scierie et des chutes du travail mécanique de bois brut relevant du b) v) de la définition de la biomasse, de la biomasse issue de déchets au sens de l'article L. 541-4-3 du code de l'environnement, du biogaz provenant d'installations classées sous la rubrique 2781-1, des esters méthyliques d'acides gras fabriqués à partir d'huiles végétales, ou des alcanes obtenus par hydrotraitement d'huiles végétales, d'huiles alimentaires usagées ou de graisses animales, si la puissance thermique nominale totale de l'installation de combustion (*) est : 1. Supérieure ou égale à 20 MW, mais inférieure à 50 MW (E) 2. Supérieure ou égale à 1 MW, mais inférieure à 20 MW (DC)	150 kW	Groupe électrogène de secours, fonctionnant au GNR.	NC
3510	Traitement de déchets dangereux	Elimination ou valorisation des déchets dangereux, avec une capacité de plus de 10 tonnes par jour, supposant le recours à une ou plusieurs des activités suivantes : - traitement biologique - traitement physico-chimique - mélange avant de soumettre les déchets à l'une des autres activités énumérées aux rubriques 3510 et 3520 - reconditionnement avant de soumettre les déchets à l'une des autres activités énumérées aux rubriques 3510 et 3520 - récupération/ régénération des solvants - recyclage/ récupération de matières inorganiques autres que des métaux ou des composés métalliques - régénération d'acides ou de bases - valorisation des composés utilisés pour la réduction de la pollution - valorisation des constituants des catalyseurs - régénération et autres réutilisations des huiles - lagunage	< 10 t / jour	Séparation des fractions dangereuses des fractions non dangereuses, par traitement mécanique (découpe, ponçage)	NC
3550	Stockage temporaire de déchets	Stockage temporaire de déchets dangereux ne relevant pas de la rubrique 3540, dans l'attente d'une des activités énumérées aux rubriques 3510, 3520, 3540 ou 3560 avec une capacité totale supérieure à 50 tonnes, à l'exclusion du stockage temporaire sur le site où les déchets sont produits, dans l'attente de la collecte (A-3)	< 50 t	Menuiseries avec joint contenant de l'amiante, Chaudière contenant de l'amiante et des hydrocarbures, Autre produit ou objet contenant de l'amiante, Matériaux ou produit contenant du plomb type charpente métallique ou bois.	NC

Rubrique	Intitulé rubrique	Seuils	Volume d'activité		Classement
4734	Produits pétroliers spécifiques et carburants de substitution	Produits pétroliers spécifiques et carburants de substitution : essences et naphthas ; kérosènes (carburants d'aviation compris) ; gazoles (gazole diesel, gazole de chauffage domestique et mélanges de gazoles compris) ; fioul lourd ; carburants de substitution pour véhicules, utilisés aux mêmes fins et aux mêmes usages et présentant des propriétés similaires en matière d'inflammabilité et de danger pour l'environnement. La quantité totale susceptible d'être présente dans les installations y compris dans les cavités souterraines, étant : 1. Pour les cavités souterraines et les stockages enterrés : a) Supérieure ou égale à 2 500 t (A-2) b) Supérieure ou égale à 1 000 t mais inférieure à 2 500 t (E) c) Supérieure ou égale à 50 t d'essence ou 250 t au total, mais inférieure à 1 000 t au total (DC) 2. Pour les autres stockages : a) Supérieure ou égale à 1 000 t (A-2) b) Supérieure ou égale à 100 t d'essence ou 500 t au total, mais inférieure à 1 000 t au total (E) c) Supérieure ou égale à 50 t au total, mais inférieure à 100 t d'essence et inférieure à 500 t au total (DC)	200 L	Cuve de GNR servant à l'alimentation du groupe électrogène	NC
IOTA					
2.1.1.0	Systèmes d'assainissement collectif des eaux usées et installations d'assainissement non collectif	Destinés à collecter et traiter une charge brute de pollution organique au sens de l'article R. 2224-6 du code général des collectivités territoriales : 1° Supérieure à 600 kg de DBO₅ (A) 2° Supérieure à 12 kg de DBO₅, mais inférieure ou égale à 600 kg de DBO₅ (D)	< 12 kg de DBO ₅	Système de traitement des eaux usées (microstation / fosse septique)	NC
2.1.5.0	Rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous-sol	La surface totale du projet, augmentée de la surface correspondant à la partie du bassin naturel dont les écoulements sont interceptés par le projet, étant : 1° Supérieure ou égale à 20 ha (A) 2° Supérieure à 1 ha mais inférieure à 20 ha (D)	0,64 ha	Implantation de l'activité sur une parcelle de 6 400 m² Infiltration des eaux pluviales de toiture non polluées à la parcelle.	NC

3. ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT DU SITE

3.1 Paysage

3.1.1 Occupation des sols

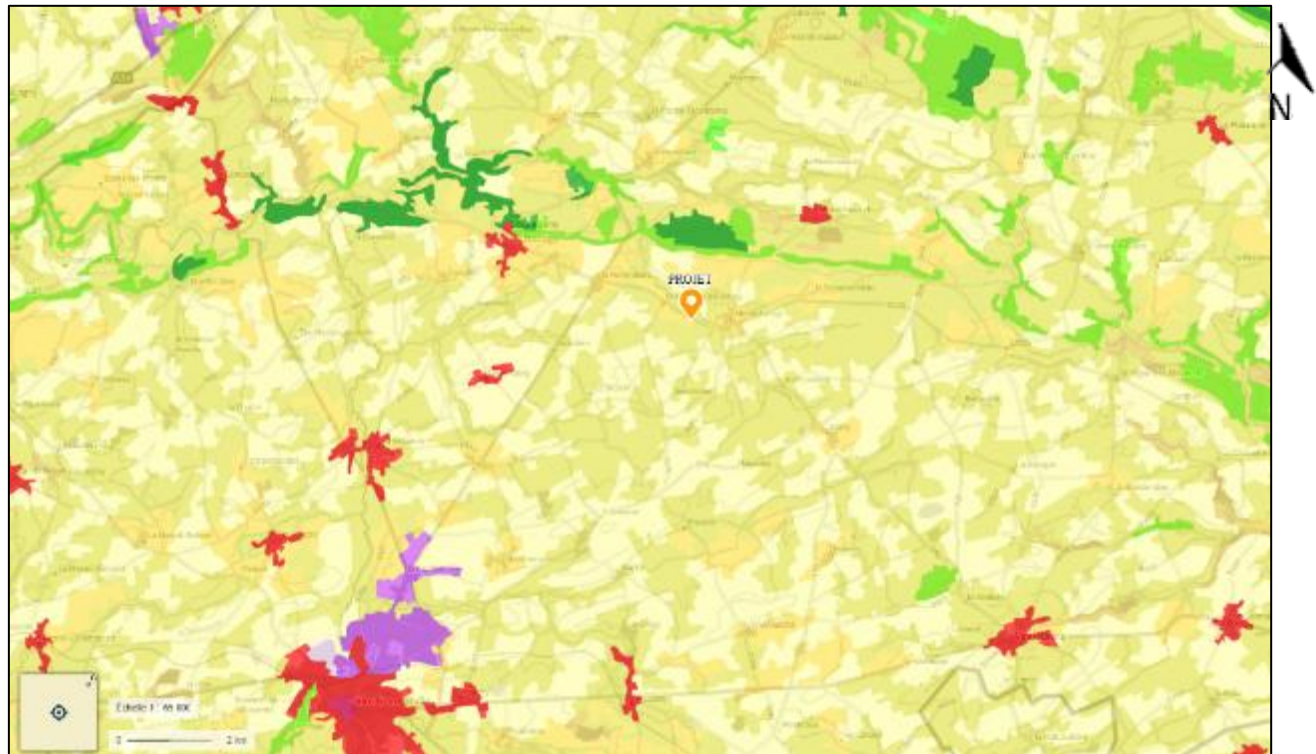
L'occupation des sols du secteur du projet est donnée par la base de données européenne Corine Land Cover et présentée ci-dessous.

Le terrain du projet fait actuellement partie du site de la société de transport RIVIERE. Il était utilisé pour le stockage de matériaux inertes, et le stationnement de véhicules légers et engins.

Il se trouve dans une zone où les sols sont principalement occupés par des activités agricoles, ainsi que quelques espaces de forêt.

A proximité du site, on trouve :

- au Nord : des terrains utilisés par la société RIVIERE pour le stationnement de véhicules légers, engins, et citernes, ainsi qu'une habitation non occupée détenue par la société RIVIERE,
- au Sud : des terrains agricoles,
- à l'Est : des terrains agricoles,
- à l'Ouest : la société de transport RIVIERE, des terrains agricoles et une exploitation agricole.



- | | |
|--|--|
| ■ Tissu urbain continu | ■ Surfaces essentiellement agricoles, interrompues par des espaces naturels importants |
| ■ Tissu urbain discontinu | ■ Territoires agroforestiers |
| ■ Zones industrielles ou commerciales et installations publiques | ■ Forêts de feuillus |
| ■ Réseaux routier et ferroviaire et espaces associés | ■ Forêts de conifères |
| ■ Zones portuaires | ■ Forêts mélangées |
| ■ Aéroports | ■ Pelouses et pâturages naturels |
| ■ Extraction de matériaux | ■ Landes et broussailles |
| ■ Décharges | ■ Végétation sclérophylle |
| ■ Chantiers | ■ Forêt et végétation arbustive en mutation |
| ■ Espaces verts urbains | ■ Plages, dunes et sable |
| ■ Equipements sportifs et de loisirs | ■ Roches nues |
| ■ Terres arables hors périmètres d'irrigation | ■ Végétation clairsemée |
| ■ Périmètres irrigués en permanence | ■ Zones incendiées |
| ■ Rizières | ■ Glaciers et neiges éternelles |
| ■ Vignobles | ■ Marais intérieurs |
| ■ Vergers et petits fruits | ■ Tourbières |
| ■ Oliveraies | ■ Marais maritimes |
| ■ Prairies et autres surfaces toujours en herbe à usage agricole | ■ Marais salants |
| ■ Cultures annuelles associées à des cultures permanentes | ■ Zones intertidales |
| ■ Systèmes cultureux et parcellaires complexes | ■ Cours et voies d'eau |
| | ■ Plans d'eau |
| | ■ Lagunes littorales |
| | ■ Estuaires |
| | ■ Mers et océans |

FIGURE 4 : CARTOGRAPHIE DE L'OCCUPATION DES SOLS (CORINE LAND COVER, IGN)

3.1.2 Topographie

La commune de Valdallière présente une topographie régulière, avec quelques collines. Le site se trouve à une altitude comprise entre 163 m et 165 m NGF du Nord vers le Sud comme le montre la carte ci-dessous.

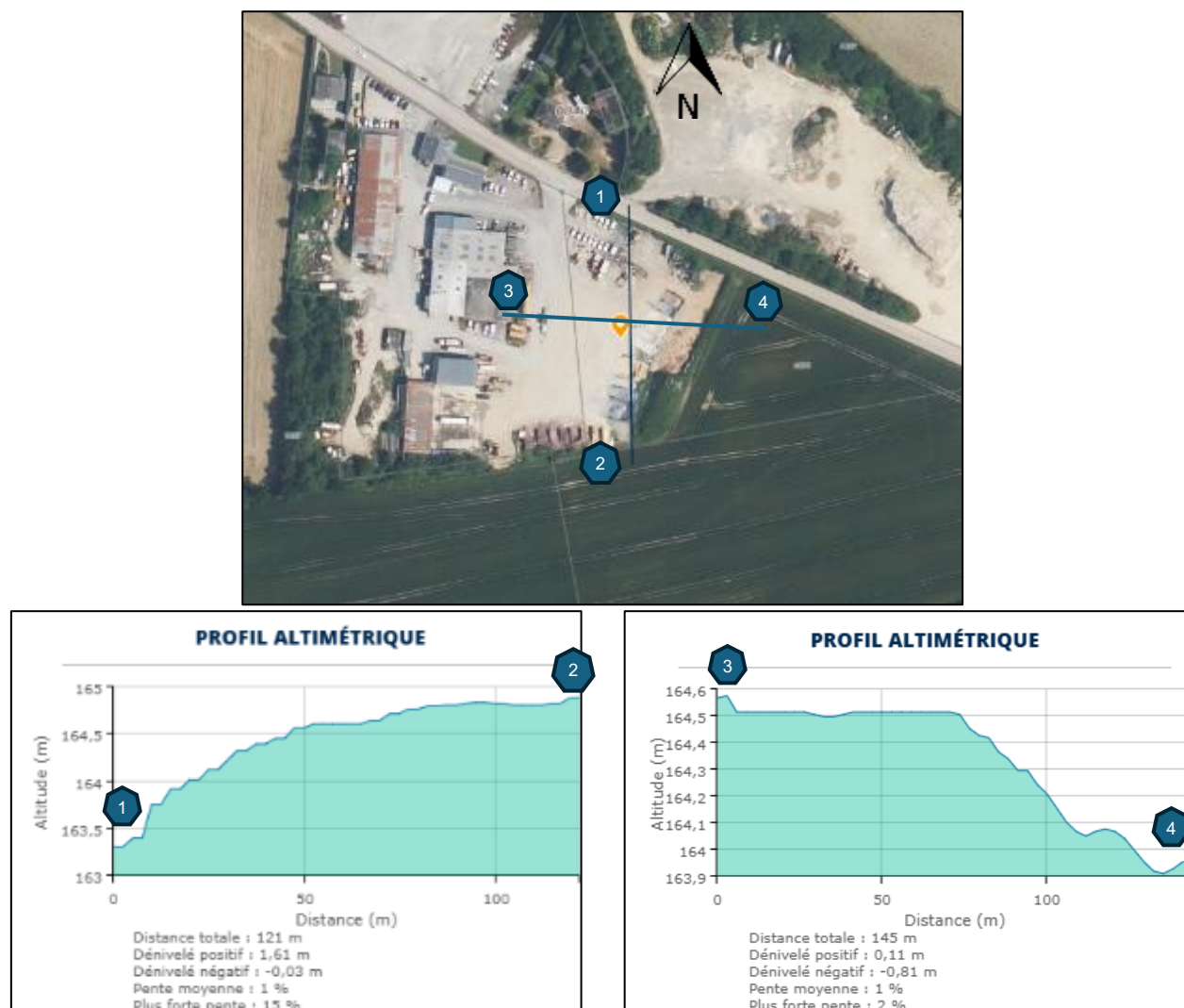


FIGURE 5 : CONTEXTE TOPOGRAPHIQUE

3.1.3 Contexte paysager

Caractère paysager général : Le paysage présente un caractère rural agricole typique de la région, dominé par des prairies et cultures en herbe à usage agricole sur un relief légèrement vallonné.

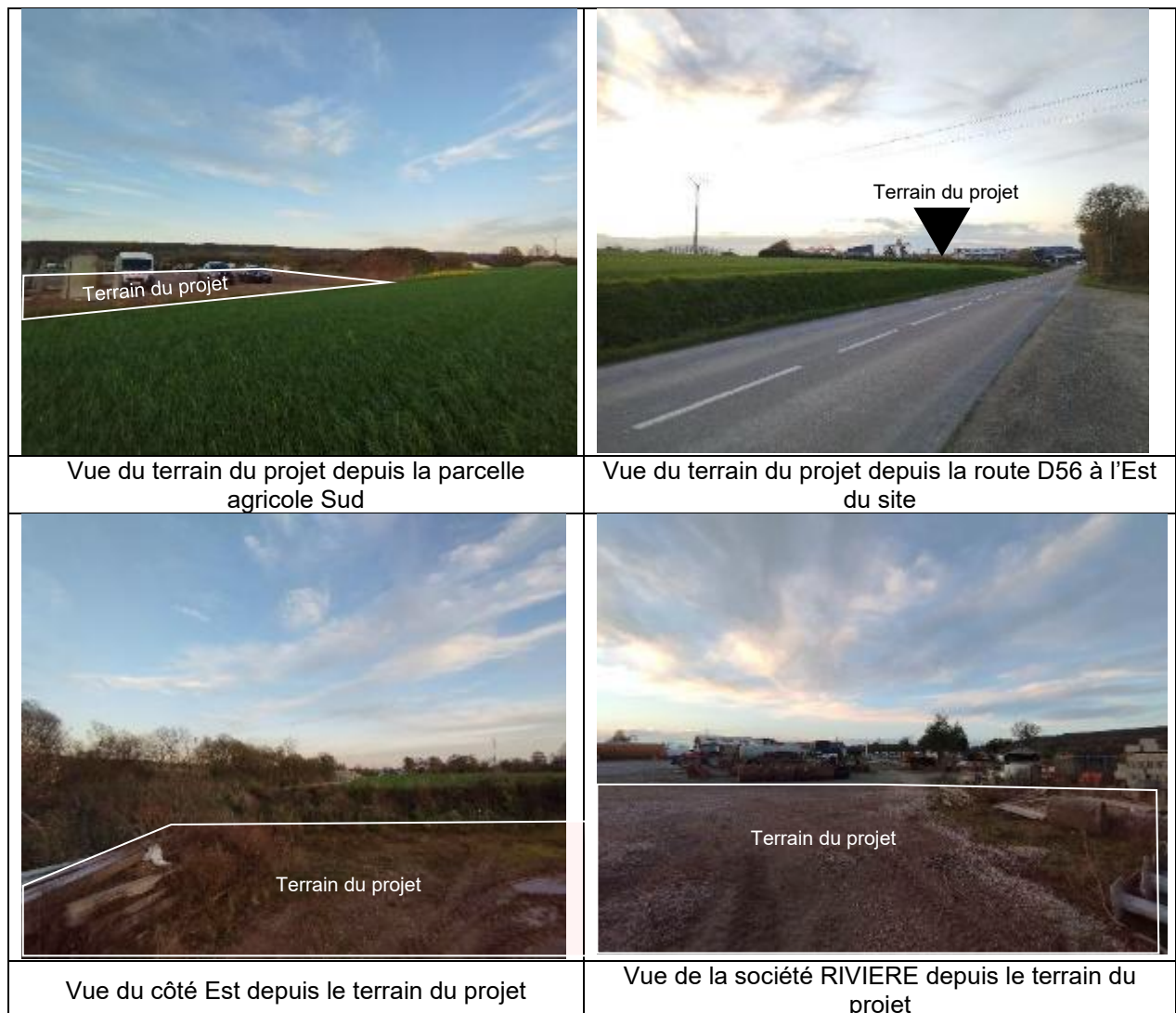
Composition de l'environnement immédiat :

- Parcellaire agricole : Parcelles agricoles ouvertes de taille moyenne,
- Structure végétale : Présence de haies bocagères délimitant les parcelles et quelques boisements épars,
- Trame paysagère : Trame végétale encore préservée caractéristique du bocage normand,
- Relief : Topographie doucement ondulée.

Éléments d'anthropisation :

L'environnement témoigne d'une anthropisation modérée avec :

- Bâtiments agricoles dispersés (fermes, hangars),
- Entreprise de transport implantée sur les parcelles voisines,
- Parcelles voisines terrassées,
- Réseaux électriques aériens,
- Route départementale,
- Voiries secondaires rurales,
- Infrastructure de desserte locale.



3.2 Géologie

La consultation via Infoterre de la carte géologique au 1/50 000^{ième} et de la Banque de Données du Sous-sol (BSS) du BRGM ont permis d'identifier les formations géologiques attendues au droit de la zone d'étude.

Le site est localisé sur la formation suivante :

- Alternances rythmiques de siltites et d'arénites quartzo-feldspathiques (Briovérien supérieur sans métamorphisme de contact)

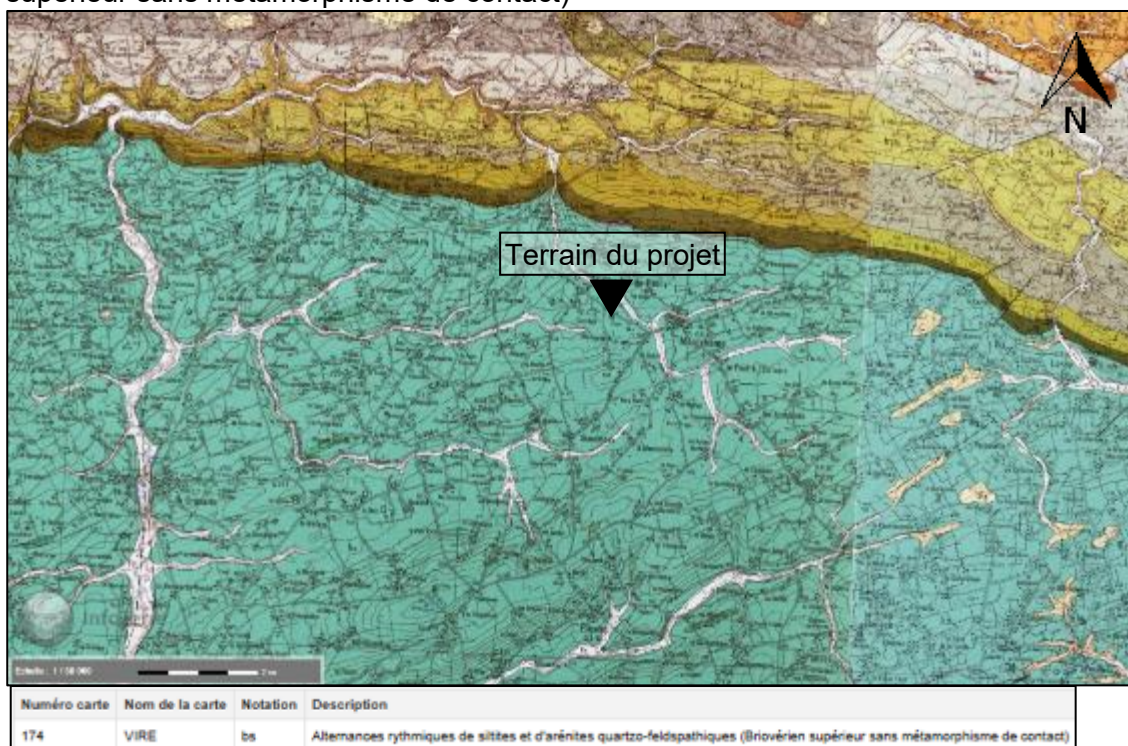


FIGURE 6 : CARTE GEOLOGIQUE DU SITE ET DE SES ABORDS

3.3 Hydrogéologie

3.3.1 Contexte hydrogéologie

Selon le site eaufrance.fr, le secteur d'étude est concerné par la masse d'eau souterraine Socle du bassin versant amont de la Vire n°FRHG511.

D'après les données de l'Agence de l'eau concernant l'évaluation des masses d'eau souterraines en 2022 dans le cadre de la DCE (Directive Cadre européenne sur l'Eau n°2000/60 du 23 Octobre 2000), la masse d'eau présente un état chimique médiocre. Cet état s'est dégradé de bon à médiocre depuis la précédente évaluation en 2019, du fait de la présence de Metolachlor ESA et nitrates (pollution d'origine agricole).

Concernant l'état quantitatif, la dernière donnée disponible provient de la campagne de surveillance de 2019. L'état quantitatif était jugé bon.

Le détail de ces éléments est présenté dans les tableaux ci-dessous.

Masse d'eau		Objectif et état chimique				Objectif et état quantitatif		
Code	Nom de la masse d'eau souterraine	Etat chimique 2022	Objectif	Délai d'atteinte	Paramètres causes de non atteinte de l'objectif	Etat quantitatif 2019	Objectif	Délai d'atteinte d'objectif
FRHG511	Socle du bassin versant amont de la Vire	Médiocre	Bon	2027	Metolachlor ESA et nitrates (pollution d'origine agricole)	Bon	Bon	2027

TABLEAU 3 : OBJECTIF ET ETAT DE LA MASSE D'EAU SOUTERRAINE

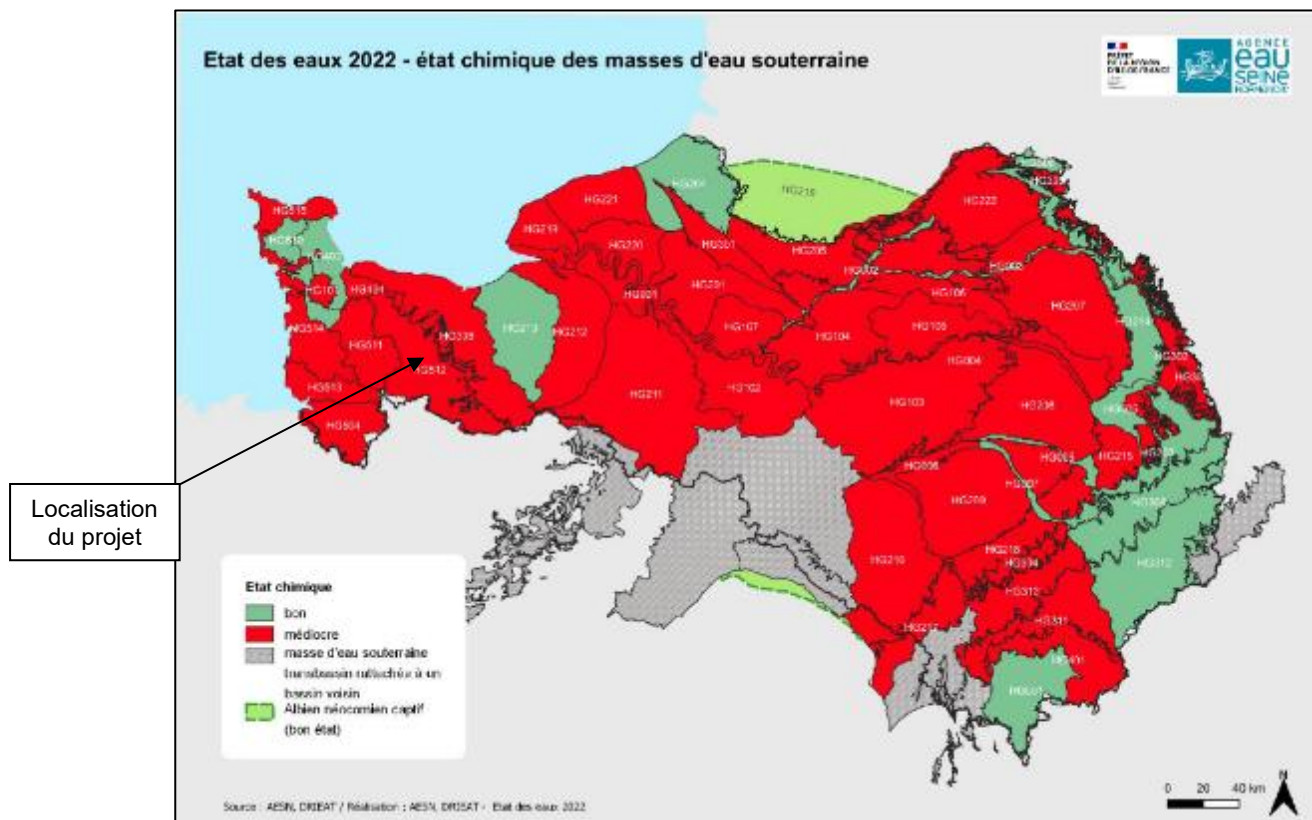


FIGURE 7 : CARTE DE L'ETAT CHIMIQUE DES MASSES D'EAU SOUTERRAINE EN NORMANDIE EN 2022

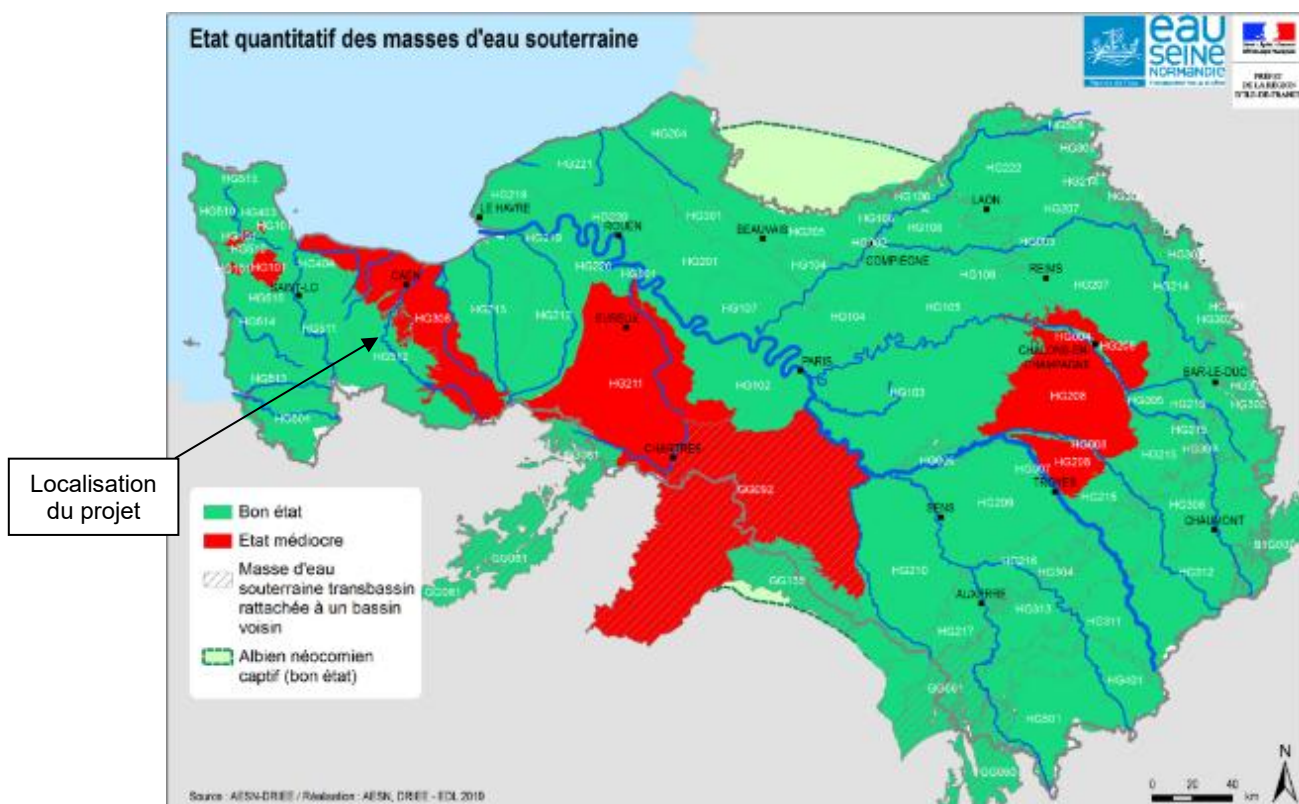


FIGURE 8 : CARTE DE L'ETAT QUANTITATIF DES MASSES D'EAU SOUTERRAINE EN NORMANDIE EN 2019

3.3.2 Usages des eaux dans la zone d'étude et ses abords

Après consultation de la base de données du site Internet Infoterre (BRGM), plusieurs points d'eau ont été recensés dans un rayon de 2 km autour du site, comme indiqué sur le plan et le tableau ci-dessous.



FIGURE 9 : LOCALISATION DES POINTS D'EAU DANS UN RAYON DE 2 KM AUTOUR DU SITE D'ETUDE

Numéro point d'eau	Localisation	Distance avec le terrain du projet	Altitude	Profondeur	Type	Usage	Niveau d'eau mesuré par rapport au sol
BSS000MPDB	Saint-Charles-de-Percy (14726)	900 m	163 m	35 m	Forage	Eau domestique	12 m
BSS000MPCC	Montchamp (14726)	1,7 km	225 m	5 m	Forage	Eau collective	Non renseigné
BSS000MPCN	Saint-Charles-de-Percy (14726)	2 km	150 m	60,2 m	Forage	Eau collective	4,87 m
BSS004GGLF	SOULEUVRE EN BOCAGE (14061)	2,2 km	170,65 m	49 m	Forage	Non renseigné	Non renseigné

TABLEAU 4 : RECENSEMENT DES POINTS D'EAU REFERENCES PAR LE BRGM DANS UN RAYON DE 2 KM AUTOUR DU SITE

3.3.3 Niveaux piézométriques au droit du site

Le niveau piézométrique au droit du site n'est pas connu précisément.

Selon les données du point d'eau BSS000MPDB situé à 900m du terrain du projet, l'aquifère utilisé est localisé à 12 m de profondeur.

3.3.4 Captage d'eau potable

Selon les données fournies par la DREAL NORMANDIE en date du 07/03/2022, le site se situe à une distance significative de toute zone de captage prioritaire. L'aire d'alimentation de captage (AAC) la plus proche est localisée à 5 km au Nord-Est du projet. Le captage d'alimentation en eau potable le plus proche du site est situé à 20km. Le site est situé en dehors des périmètres de protection rapprochés et éloignés.

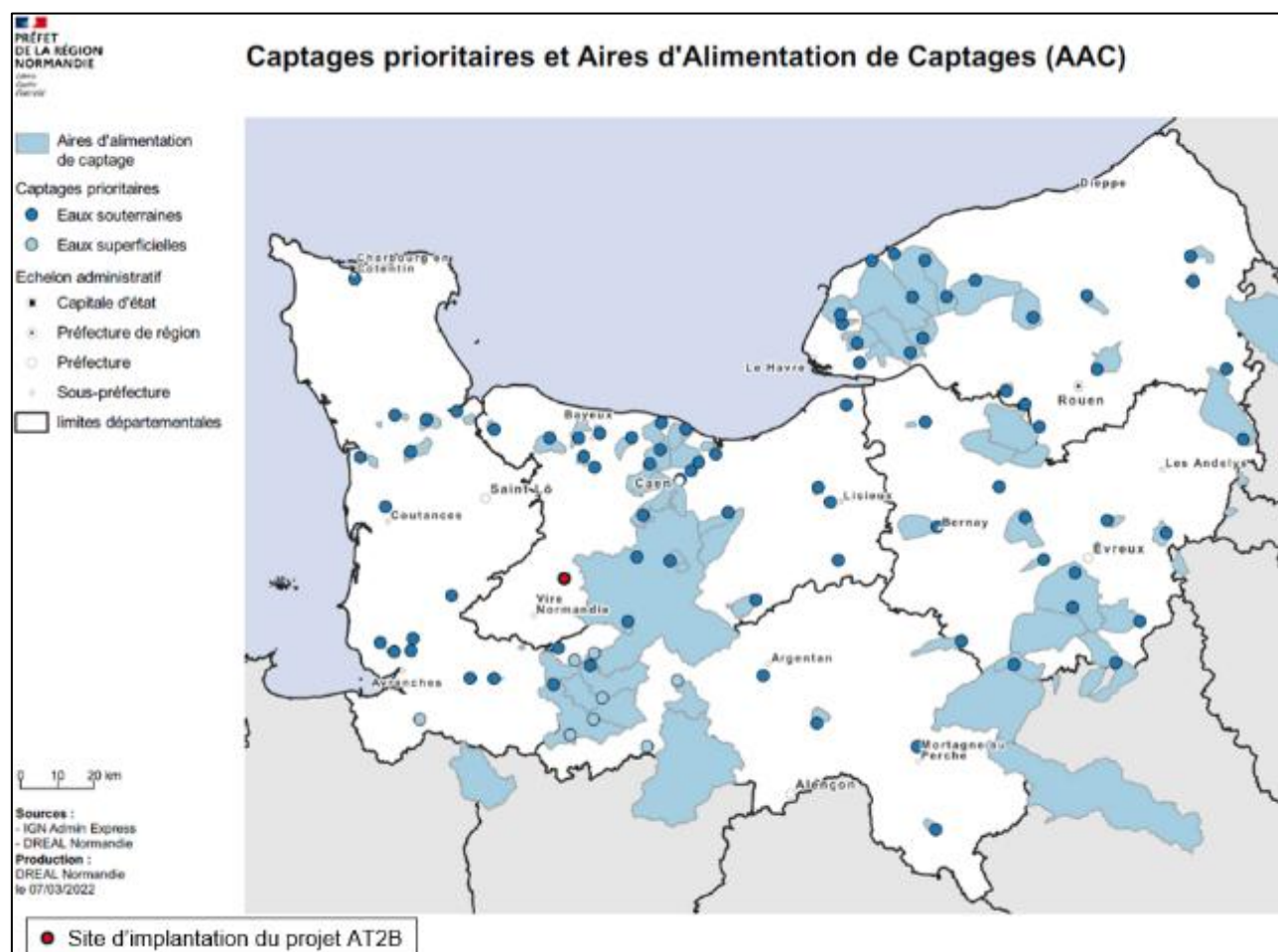


FIGURE 10 : LOCALISATION DU PROJET VIS-A-VIS DES CAPTAGES PRIORITAIRES ET AIRES D'ALIMENTATION DE CAPTAGES (AAC)

3.4 Hydrographie

3.4.1 Réseau hydrographie et masse d'eau

Le site se situe dans le bassin versant de la Vire. Les cours d'eau les plus proches sont :

- la Soulevre, à environ 200 m au Nord du site,
- le cours d'eau de Maisoncelle, à environ 250 m au Sud du site.

Ces cours d'eau font partie du SDAGE du bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands et du SAGE de la Vire. La cartographie ci-après indique le réseau hydrographique à proximité de l'aire d'étude.

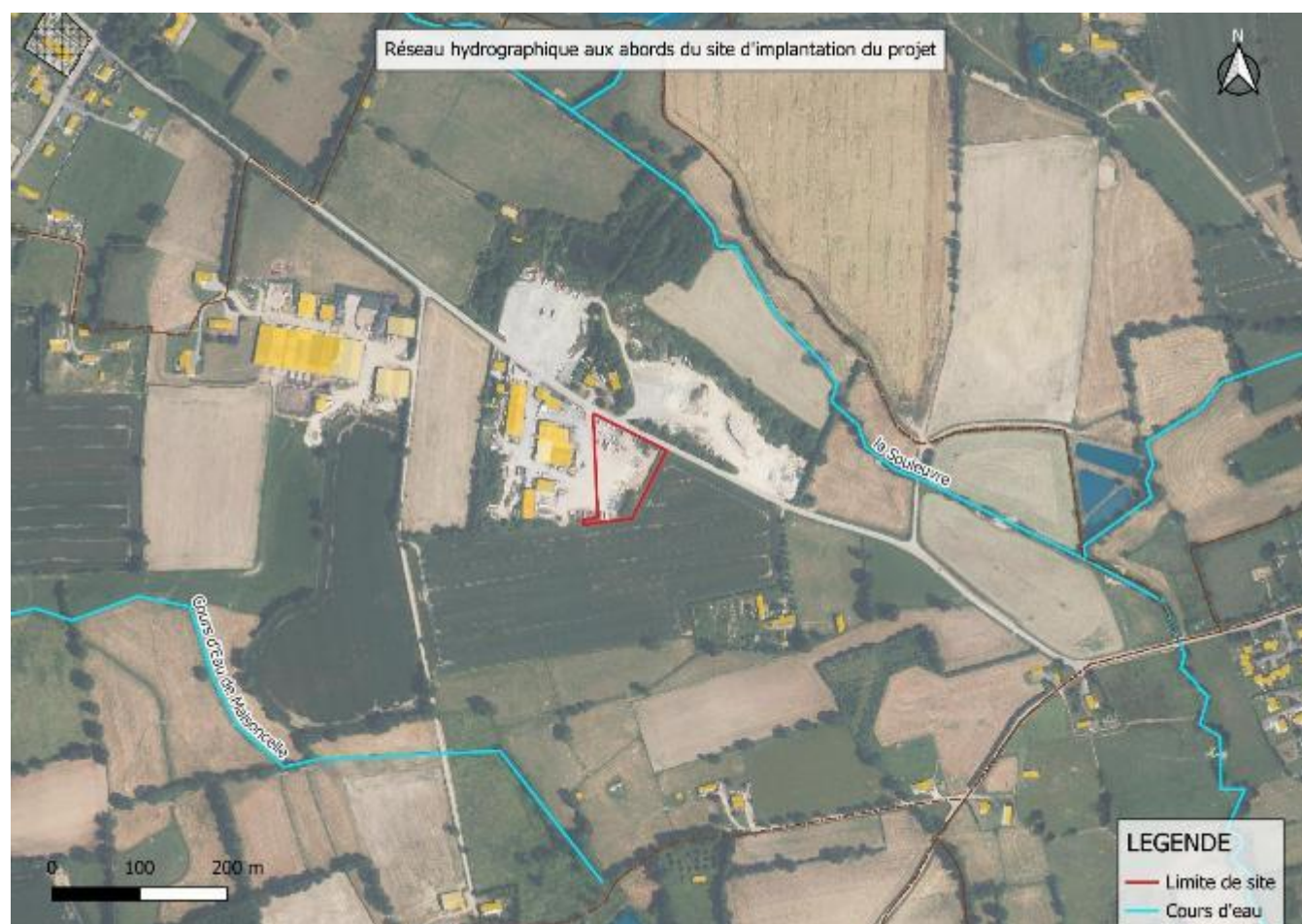


FIGURE 11 : RESEAU HYDROGRAPHIQUE AUX ABORDS DU SITE (SOURCE IGN – BD CARTO ®)

3.5 Climatologie

Les données climatologiques présentées dans le cadre de la présente étude sont issues de la station météorologique de Vire Hippodrome (Météo-France, normales 1991-2020), retenue en raison de sa proximité géographique avec le site d'implantation du projet AT2B (Valdallière) et de la disponibilité de données complètes et exploitables sur les trois paramètres importants : la température, les précipitations et le vent. Cette station constitue ainsi la référence la plus pertinente pour caractériser les conditions climatiques locales.

3.5.1 Températures

Les températures moyennes annuelles s'établissent à 11,3°C, avec une moyenne des maximales de 15,8°C et une moyenne des minimales de 6,9°C. Les mois les plus froids (janvier-février) présentent des températures maximales moyennes de 8,5 à 9,0°C et des minimales moyennes de 2,2 à 2,7°C. Les mois les plus chauds (juillet-août) enregistrent des maximales moyennes de 22,8 à 23,5°C et des minimales moyennes de 12,1 à 12,5°C. Les records extrêmes relevés sur la période sont de -16,6°C (29 décembre 2005) et 40,4°C (23 juin 2026).

3.5.2 Précipitations

Le cumul annuel moyen des précipitations est de 931,4 mm, réparti de manière relativement homogène sur l'année, avec des mois les plus arrosés en fin d'année (novembre : 101,1 mm ; décembre : 116,6 mm ; janvier : 101,2 mm) et des mois plus secs au printemps et en fin d'été (avril : 58,4 mm ; juin : 58,0 mm ; septembre : 51,8 mm). Ce régime pluviométrique se situe dans une fourchette intermédiaire, ne relevant ni d'un climat particulièrement humide, ni d'un climat sec. Un épisode pluvieux record de 54,2 mm en 24h a été enregistré le 14 septembre 2021.

3.5.3 Vent

Les données disponibles pour la station de Vire Hippodrome concernent les rafales maximales mensuelles, comprises entre 67,7 km/h (juillet) et 109,8 km/h (janvier, record absolu du 9 janvier 2026). Les vents dominants viennent du secteur Sud-Ouest.

3.5.4 Ensoleillement

L'ensoleillement annuel moyen est de 1 688,4 heures, avec un maximum en juin (208,3 h) et un minimum en janvier (71,4 h).

3.6 Populations environnantes et populations sensibles

3.6.1 Périmètre d'étude

Dans le rayon d'étude de 2 km de rayon, centré sur le terrain d'implantation du projet, on retrouve 2 communes, localisées dans le département du Calvados (14) :

TABEAU 5 : COMMUNES DANS UN RAYON DE 2 KM AUTOUR DU PROJET – DONNEES INSEE

Communes	Code INSEE	Surface communale	Population légale 2023
Valdallière	14726	157,9 km ²	5 696
Soulevre-En-Bocage	14061	187,28 km ²	8 629

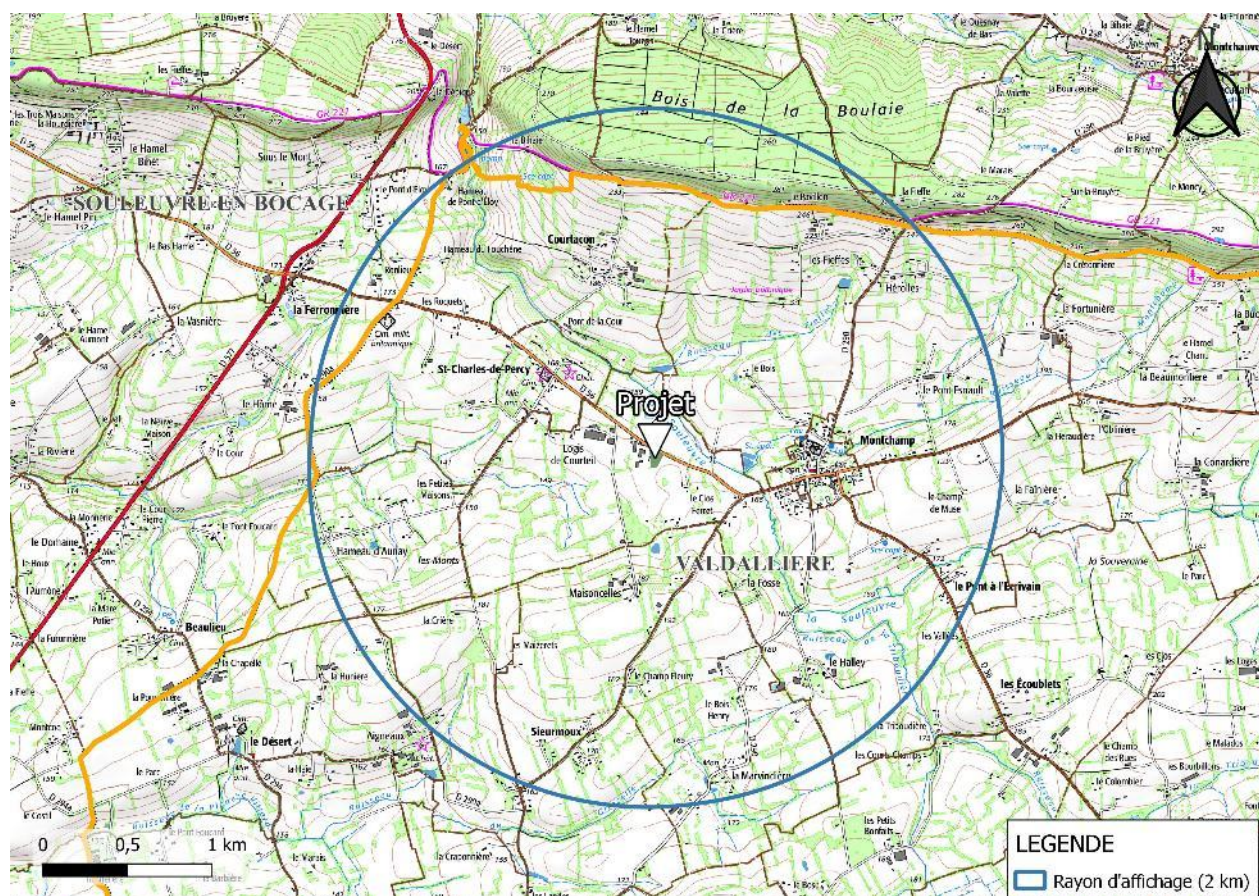


FIGURE 12 : ZONE D'ETUDE CONSIDEREE (RAYON DE 2 KM)

3.6.2 Populations présentes dans le périmètre d'étude

Les données démographiques pour les communes comprises dans le rayon d'étude sont les suivantes (populations légales INSEE 2023) :

TABLEAU 6 : DONNEES DEMOGRAPHIQUES DES COMMUNES COMPRISES DANS LE RAYON D'ETUDE (2 KM)

Commune	Population légale 2023	Pop -15 ans	Pop 15-24 ans	Pop 25-39 ans	Pop 40-54 ans	Pop 55-64 ans	Pop 65-79 ans	Pop 80 ans ou plus
Valdalliere	5 696	987	584	851	1 137	848	953	335
Souleuvre-En-Bocage	8 629	1 604	822	1 500	1 648	1 146	1 380	529

Au total, la population des communes concernées par la zone d'étude compte 14 325 personnes.

En considérant la zone d'étude retenue, le nombre d'habitants réellement concernés a été estimé à partir de la surface communale comprise dans le rayon de 2 km, multipliée par la densité communale moyenne donnée par les résultats du recensement INSEE de 2023.

TABLEAU 7 : ESTIMATION DE LA POPULATION DANS LE RAYON D'ETUDE (2 KM)

Commune	Population légale 2023	Densité moyenne (hab/km ²)	Surface communale comprise dans la zone d'étude (2 km)	Estimation de la population dans la zone d'étude (2 km)
Valdalliere	5 696	36,1	11,37 km ²	411
Souleuvre-En-Bocage	8 629	46,1	1,2 km ²	56
TOTAL				467

L'ensemble des populations comprises dans le rayon d'étude est ainsi estimé à environ 467 personnes.

3.6.3 Zones d'habitations à proximité du projet

Deux zones d'habitation principales se situent à proximité du site d'implantation du projet : les communes déléguées de Montchamp, à 700 mètres à l'Est, et de Saint-Charles-de-Percy, à 600 mètres au Nord-Ouest. Ces deux secteurs constituent les ensembles bâtis les plus significatifs identifiés dans la zone d'étude.

Plusieurs lieux-dits isolés (fermes, hameaux) sont répartis au Nord, au Sud et au Sud-Est du site, à des distances variables allant de quelques centaines de mètres à plus d'un kilomètre. Ces implantations correspondent à un habitat dispersé, isolé ou organisé en petits groupes, caractérisé par une faible densité.

Aucune zone d'habitation dense n'est directement adjacente au site : les habitations les plus proches demeurent des lieux-dits isolés, situés à quelques centaines de mètres au-delà du rayon de 100 m, au Sud et à l'Est de l'emprise du projet.

Une habitation se trouve à 10 mètres au Nord du site, mais celle-ci n'est pas occupée. Elle appartient à la société de transports RIVIERE.

La zone d'étude est majoritairement occupée par des terres agricoles : parcelles de cultures, prairies et champs labourés, ponctuées de haies bocagères et de petites mares ou étangs. Ces espaces agricoles occupent le centre, le Sud, l'Est et l'Ouest de la zone d'étude, entourant ainsi les secteurs d'habitation identifiés.

La localisation des zones habitées est présentée ci-dessous.



FIGURE 13 : LOCALISATION DES ZONES D'HABITATION (SOURCE : BD TOPO 2023)

3.6.4 Etablissements Recevant du Public (ERP) à proximité du projet

Aucun établissement recevant du public (ERP) n'est recensé à proximité immédiate du terrain d'implantation du projet.

Les ERP les plus proches sont localisés au sein des communes déléguées de Montchamp et de Saint-Charles-de-Percy, et regroupent notamment les mairies, une crèche, un établissement scolaire, des lieux de culte (églises) ainsi que plusieurs commerces de proximité.

L'ERP le plus proche du site se situe à une distance supérieure à 650 mètres du terrain d'implantation du projet.

3.6.5 Evolution de la population

Les données démographiques publiées par l'INSEE relatives aux communes de Valdallière et de Soulevre-en-Bocage font apparaître une dynamique de population globalement stable, s'inscrivant dans le contexte d'un territoire rural à faible densité d'occupation.

TABLEAU 8 : EVOLUTION DE LA POPULATION DE VALDALLIERE DEPUIS 1968

Population et densité	1968(*)	1975(*)	1982	1990	1999	2007	2012	2017	2023
Population	5 769	5 271	5 398	5 363	5 420	5 797	6 060	5 951	5 696
Densité moyenne (hab/km ²)	36,5	33,4	34,2	34,0	34,3	36,7	38,4	37,7	36,1

TABLEAU 9 : EVOLUTION DE LA POPULATION DE SOULEUVRE-EN-BOCAGE DEPUIS 1968

Population et densité	1968(*)	1975(*)	1982	1990	1999	2007	2012	2017	2023
Population	7 396	6 763	6 763	7 030	7 488	8 069	8 593	8 839	8 629
Densité moyenne (hab/km ²)	39,5	36,1	36,1	37,5	40,0	43,1	45,9	47,2	46,1

3.6.6 Identification des populations dites « sensibles »

Aucun établissement susceptible d'accueillir des populations dites « sensibles » n'est recensé à proximité immédiate du terrain d'implantation du projet. 2 établissements sont recensés dans la zone d'étude.

3.6.6.1 Etablissements scolaires

La zone d'étude contient 1 établissement scolaire :

TABLEAU 10 : RECENSEMENT DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES (SOURCE EDUCATION NATIONALE)

Type et Nom	Nombre d'élèves	Adresse	Distance et orientation / site
Ecole primaire : Groupe scolaire Henri Morel	127*	38 rue de la Liberté Montchamp 14350 Valdallière	1 km à l'est

* Source : <https://www.valdalliere.fr/enfance-et-jeunesse/ecoles/ecole-de-montchamp/>

Ainsi, au moins 127 élèves sont présents dans un rayon de 2 km autour du projet.

3.6.6.2 Etablissements d'Accueil des Jeunes Enfants

Un établissement d'accueil de jeunes enfants se trouve dans la zone d'étude :

TABLEAU 11 : RECENSEMENT DES ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL DE JEUNES ENFANTS (SOURCE GOOGLE.COM/MAPS)

Nom	Type	Capacité d'accueil	Adresse	Distance et orientation / site
Les P'tits Flocons	Crèche	-	15 Av. de la Mairie, 14410 Valdallière	0,65 km à l'Ouest

Ainsi, 1 établissement d'accueil de jeunes enfants est recensé dans un rayon de 2 km autour du projet.

3.6.6.3 Etablissement d'hébergements pour personnes âgées

Aucun établissement d'hébergement pour personnes âgées ne se trouve dans la zone d'étude.

3.6.6.4 Centres de soins

Aucun centre de soins ne se trouve dans la zone d'étude.

3.6.6.5 Centres de loisirs

Aucun centre de loisirs ne se trouve dans la zone d'étude.

3.7 Identification de l'environnement industriel

3.7.1 Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)

D'après Géorisques, aucune ICPE ne se trouve dans la zone d'étude.

3.7.2 Sites pollués et potentiellement pollués

La consultation des banques de données informatisées sur le recensement des sites pollués et potentiellement pollués CASIAS (inventaire des anciens sites industriels et activités de service) et BASOL (base de données sur les sites et sols pollués, ou potentiellement pollués, appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif), ainsi que des SIS (Secteurs d'information sur les sols) permet de vérifier la présence de sites pollués ou susceptibles de l'être à proximité du projet.

2 sites sont recensés dans un rayon de 2 km :

Identifiant	Raison sociale	Adresse	Commune	Distance au site / orientation	Statut
SSP3793743 (ou BNO1401647)	Mairie	Chemin vicinal 101 Bourg à Sieurmoux du (adresse incomplète)	SAINT CHARLES DE PERCY (VALDALLIERE)	1 km au Sud-Ouest	En arrêt
SSP3793564 (ou BNO1401467)	DEUX Marcel (Mécanique Auto)	Le Bourg	MONTCHAMP (VALDALLIERE)	0,8 km à l'Est	Indéterminé

3.8 Identification de l'environnement agricole

3.8.1 Recensement agricole

Les données suivantes sont issues des recensements réalisés par le Ministère de l'Agriculture en 2020 à l'échelle des 2 communes de la zone d'étude.

TABLEAU 12 : RECENSEMENT AGRICOLE 2020 SUR LES COMMUNES DE LA ZONE D'ETUDE
(Ministère en charge de l'agriculture, Agreste)

Commune	Exploitations agricoles ayant leur siège dans la commune	Superficie agricole utilisée (SAU) en hectare	Cheptel en unité de gros bétail, tous aliments
Valdallière	174	13 086	24 343
Souleuvre-en-Bocage	232	13 568	22 409

Ces chiffres traduisent une vocation agricole marquée, orientée notamment vers l'élevage, sur ce territoire rural du Bocage Virois

3.8.2 Orientation technico-économique

TABLEAU 13 : ORIENTATION TECHNICO-ECONOMIQUE DES COMMUNES DE LA ZONE D'ETUDE
(SOURCE : AGRESTE)

Libellé de commune	Orientation technico économique en 2010
Valdalliere	Bovins lait
Souleuvre-en-Bocage	Bovins lait

L'orientation technico-économique (OTEX) dominante sur les territoires de Valdallière et Souleuvre-en-Bocage est axée sur l'élevage de bovins (lait et viande) et la polyculture-élevage. Ces communes rurales et étendues reposent fortement sur l'économie herbagère.

3.9 Trafic routier

Les données de comptage routiers ponctuels relevant le nombre de véhicules motorisés circulant dans les deux sens sur la route Départementale 56 sont présentées dans le tableau ci-après.

TABLEAU 14 : COMPTAGES ROUTIERS PONCTUELS RELEVANT LE NOMBRE DE VEHICULES MOTORISES CIRCULANT DANS LES DEUX SENS SUR L'AXE D56 (SOURCE : DEPARTEMENT DU CALVADOS)

axe	comptage1	nbvl1	nbpl1	pourcpl1	comptage2	nbvl2	nbpl2	pourcpl2	totcompt	totvl	totpl	totpourcpl	annee	datecomp
D56	404	385	19	4.77	401	382	20	4.91	806	767	39	4.84	2025	19/06/2025
D56	472	443	28	6	496	473	23	4.55	967	916	51	5.26	2025	19/06/2025
D56	597	566	31	5.12	621	589	32	5.1	1217	1155	62	5.11	2024	01/10/2024
D56	422	403	19	4.6	396	374	23	5.73	819	776	42	5.15	2024	02/07/2024
D56	984	916	68	6.9	1021	948	73	7.16	2005	1864	141	7.03	2023	03/10/2023
D56	369	342	27	7.34	374	346	28	7.6	744	688	56	7.47	2023	14/03/2023
D56	387	372	15	3.9	368	356	12	3.3	755	728	27	3.6	2022	19/10/2022
D56	370	355	15	4	346	333	12	3.6	716	689	27	3.8	2022	19/10/2022
D56	591	564	28	4.7	557	532	26	4.6	1149	1095	54	4.7	2022	12/10/2022
D56	585	555	30	5.1	605	573	32	5.3	1190	1128	62	5.2	2022	06/09/2022
D56	719	686	33	4.5	727	695	32	4.5	1446	1381	65	4.5	2022	06/09/2022
D56	1037	1036	1	0.1	312	311	1	0.4	1350	1348	2	0.2	2022	06/09/2022
D56	988	925	63	6.4	971	909	62	6.4	1959	1834	125	6.4	2022	05/07/2022
D56	669	640	28	4.3	638	612	26	4.1	1307	1252	55	4.2	2021	16/11/2021
D56	700	671	29	4.1	671	646	24	3.6	1370	1317	53	3.9	2021	16/11/2021
D56	471	447	25	5.2	487	462	25	5.1	958	909	50	5.2	2021	03/11/2021
D56	837	779	58	6.9	825	770	55	6.7	1662	1549	113	6.8	2021	15/06/2021
D56	396	379	17	4.29	379	360	19	5.01	775	739	36	4.65	2020	08/10/2020

axe	comptage1	nbvl1	nbpl1	pourcpl1	comptage2	nbvl2	nbpl2	pourcpl2	totcompt	totvl	totpl	totpourcpl	annee	datecomp
D56	435	375	60	13.79	424	373	51	12.03	859	748	111	12.92	2019	02/10/2019
D56	569	513	56	9.84	563	516	47	8.35	1132	1029	103	9.1	2019	28/09/2019
D56	415	392	23	5.54	448	423	25	5.58	863	815	48	5.56	2019	17/09/2019
D56	415	397	18	4.34	393	377	16	4.07	808	774	34	4.21	2019	03/09/2019
D56	840	786	54	6.43	828	774	54	6.52	1668	1560	108	6.47	2018	16/10/2018
D56	808	756	52	6.44	797	744	53	6.65	1605	1500	105	6.54	2018	16/10/2018
D56	812	770	42	5.17	791	752	39	4.93	1603	1522	81	5.05	2018	29/09/2018
D56	397	377	20	5.04	548	523	25	4.56	945	900	45	4.76	2018	29/09/2018
D56	429	404	25	5.83	438	413	25	5.71	867	817	50	5.77	2018	27/06/2018
D56	969	915	54	5.57	940	886	54	5.74	1909	1801	108	5.66	2018	23/06/2018
D56	1362	1246	116	8.52	1457	1339	118	8.1	2819	2585	234	8.3	2017	05/10/2017
D56	1097	1001	96	8.75	810	737	73	9.01	1907	1738	169	8.86	2017	05/10/2017
D56	659	633	26	3.95	614	589	25	4.07	1273	1222	51	4.01	2017	30/06/2017
D56	797	736	61	7.65	735	728	7	0.95	1532	1464	68	4.44	2017	29/04/2017
D56	374	351	23	6	432	410	22	5	806	761	45	5	2015	22/10/2015
D56	363	335	28	7	381	358	23	6	744	693	51	6	2015	21/10/2015
D56	716	687	29	4	717	682	35	4	1433	1369	64	4	2015	21/10/2015
D56	121	114	7	5	110	103	7	6	231	217	14	6	2015	14/10/2015
D56	413	377	36	8.7	353	333	20	5.7	766	710	56	7.3	2014	10/10/2014
D56	788	761	27	3.4	765	724	41	5.4	1553	1485	68	4.4	2014	10/10/2014
D56	344	324	20	5.8	385	364	21	5.5	729	688	41	5.6	2014	27/03/2014

axe	comptage1	nbvl1	nbpl1	pourcpl1	comptage2	nbvl2	nbpl2	pourcpl2	totcompt	totvl	totpl	totpourcpl	annee	datecomp
D56	392	361	31	7.9	391	367	24	6.1	783	728	55	7	2014	27/03/2014
D56	421	404	17	4	404	389	15	3.7	825	793	32	3.9	2014	27/03/2014
D56	587	550	37	6.3	472	434	38	8.1	1059	984	75	7.1	2014	26/03/2014
D56	320	306	14	4.4	439	428	11	2.5	759	734	25	3.3	2013	01/06/2013
D56	382	360	22	5.8	363	344	19	5.2	745	704	41	5.5	2013	01/06/2013
D56	912	840	72	7.9	914	837	77	8.4	1826	1677	149	8.2	2013	22/05/2013
D56	384	357	27	7	379	349	30	7.9	763	706	57	7.5	2013	22/05/2013
D56	360	337	23	6.4	293	270	23	7.8	653	607	46	7	2012	14/09/2012
D56	434	404	30	6.9	436	406	30	6.9	870	810	60	6.9	2012	14/09/2012
D56	484	448	36	7.4	493	455	38	7.7	977	903	74	7.6	2012	14/09/2012
D56	357	340	17	4.8	341	326	15	4.4	698	666	32	4.6	2011	18/03/2011
D56	336	316	20	6	334	307	27	8.1	670	623	47	7	2009	27/01/2009
D56	835	768	67	8	831	768	63	7.6	1666	1536	130	7.8	2008	05/03/2008
D56	304	281	23	7.6	311	284	27	8.7	615	565	50	8.1	2008	05/03/2008
D56	575	548	27	4.7	619	575	44	7.1	1194	1123	71	5.9	2008	05/03/2008
D56	664	621	43	6.5	650	620	30	4.6	1314	1241	73	5.6	2006	17/06/2006
D56	258	240	18	7	276	255	21	7.6	534	495	39	7.3	2005	23/11/2005
D56	373	350	23	6.2	372	353	19	5.1	745	703	42	5.6	2005	23/08/2005
D56	420	403	17	4	397	377	20	5	817	780	37	4.5	2005	27/05/2005
D56	788	771	17	2.2	813	786	27	3.3	1601	1557	44	2.7	2005	27/05/2005
D56	297	281	16	5.4	325	308	17	5.2	622	589	33	5.3	2005	27/05/2005

axe	comptage1	nbvl1	nbpl1	pourcpl1	comptage2	nbvl2	nbpl2	pourcpl2	totcompt	totvl	totpl	totpourcpl	annee	datecomp
D56	390	365	25	6.4	417	401	16	3.8	807	766	41	5.1	2005	07/04/2005
D56	242	0	0	0	259	0	0	0	501	0	0	0	2004	09/12/2004
D56	381	355	26	6.8	460	433	27	5.9	841	788	53	6.3	2004	09/12/2004
D56	617	584	33	5.3	727	680	46	6.3	1344	1264	79	5.9	2001	26/06/2001
D56	736	690	47	6.4	823	767	55	6.7	1559	1457	102	6.5	2001	26/06/2001

Volume de trafic et tendances :

Sur la période récente (2022-2025), le trafic moyen journalier annuel (TMJA) bidirectionnel sur la D56 se situe dans une fourchette comprise entre 800 et 1 200 véhicules par jour. Les comptages les plus récents de juin 2025 indiquent un trafic total de 806 véhicules/jour (comptage du 19/06/2025 à 404+401 véhicules) et 967 véhicules/jour (même date, second point de mesure à 472+496 véhicules), témoignant d'une stabilité relative par rapport aux années antérieures. Les données historiques montrent que le trafic a oscillé entre un minimum de 653 véhicules/jour (2012) et un maximum de 2 819 véhicules/jour (2017), cette dernière valeur constituant une anomalie ponctuelle non représentative de la tendance générale.

Répartition véhicules légers / poids lourds :

La composition du trafic se caractérise par une prédominance des véhicules légers, qui représentent en moyenne 95 % du trafic total sur la période 2022-2025. Les poids lourds constituent entre 4 % et 7 % du trafic, avec un pourcentage moyen de 5 % observé sur les relevés les plus récents (4,84 % et 5,26 % en juin 2025). Cette proportion est cohérente avec le caractère départemental de la voie et son usage mixte (trafic local, déplacements domicile-travail, dessertes agricoles et industrielles). Les variations saisonnières du pourcentage de poids lourds restent limitées, traduisant une activité économique stable sur le secteur.

Équilibre directionnel :

Les comptages bidirectionnels révèlent un équilibre satisfaisant entre les deux sens de circulation, avec des écarts généralement inférieurs à 10 % entre les flux directionnels. En juin 2025, les relevés indiquent respectivement 404 véhicules (sens 1) contre 401 véhicules (sens 2) pour le premier point de mesure, et 472 véhicules (sens 1) contre 496 véhicules (sens 2) pour le second point. Cette symétrie témoigne de flux pendulaires équilibrés, caractéristiques d'une route assurant la desserte locale et les échanges entre bassins d'emploi.

Au regard de ces données, le trafic de référence actuel sur la D56 peut être établi à environ 900-1 000 véhicules/jour (TMJA bidirectionnel), dont approximativement 50 poids lourds/jour (5 % du trafic total). Cette référence servira de base pour l'évaluation des impacts du projet sur le réseau routier départemental.

3.10 Synthèse des enjeux environnementaux

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Caractéristiques de la zone / études à mener sur les incidences du projet / conclusions
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope, géotope ou habitats naturels ? <i>Carte biodiversité INPN</i>		X	ZNIEFF de type I la plus proche : LA SOULEUVRE ET SES AFFLUENTS - située à 185 mètres du site d'implantation du projet. ZNIEFF de type II la plus proche : MOYENNE VALLEE DE LA VIRE ET BASSIN DE LA SOULEUVRE - située à 65 mètres du site d'implantation du projet. Zone couverte par un arrêté de protection de biotope la plus proche : Rivière La Souleuvre couverte par l'arrêté de protection des biotopes de la Vire et de certains de ses affluents - située à 200 mètres du site d'implantation du projet. Absence de zone couverte par un arrêté de protection géotope ou par un arrêté de protection des habitats naturels à proximité du site d'implantation du projet.
dans un parc (national ou régional), une réserve naturelle (régionale ou nationale), ou réserve biologique dirigée ? <i>Carte biodiversité INPN</i>		X	Absence de parc national ou régional, de réserve naturelle régionale ou nationale, et de réserve biologique dirigée à proximité du site d'implantation du projet.
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit arrêté ou, le cas échéant, en cours d'élaboration ? <i>Cartes de bruit stratégique par département : 14, 27 (routier), 27 (ferroviaire), 50, 61 et 76</i>		X	Absence de zone couverte par un plan de prévention du bruit arrêté ou en cours d'élaboration à proximité du site d'implantation du projet.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Caractéristiques de la zone / études à mener sur les incidences du projet / conclusions
dans ou à proximité des réservoirs et trames écologiques repérées au titre du SRADDET ou du document d'urbanisme par exemple ? <i>Trame verte et bleue et SRADDET</i>	X		Selon la cartographie de la trame verte et bleue en Normandie définie dans le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) Basse-Normandie (FR25SRCE2014), le site d'implantation du projet se situe : - Dans un corridor vert : Matrice fragile, fortement sensible à la fragmentation (FR25CS9324) - Caractéristique : Boisé. - A proximité d'un corridor bleu : Matrice fragile, fortement sensible à la fragmentation - Caractéristique : Humide. Le SRCE Basse-Normandie a été approuvé en juin 2014. Les documents d'urbanisme applicables sur la zone d'implantation du projet ont été approuvés avant 2014 : SCOT du Bocage approuvé en 2013, et carte communale de Saint-Charles-de-Percy approuvée en 2009. La parcelle étant déjà terrassée, sans végétation, et entourée par des parcelles agricoles ainsi que d'une route (RD 56), le projet n'aura pas d'impact négatif sur la continuité écologique.
dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ? <i>Atlas des patrimoines (cocher « Données réglementaires et informatives ») et Sites et paysages de Normandie</i>		X	Le site d'implantation du projet ne se trouve pas dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager. La zone de protection la plus proche est celle de l'église de Saint-Charles-de-Percy, à 230 mètres du site d'implantation du projet.
dans une ZPPA (zone de présomption de prescription archéologique) <i>Atlas des patrimoines (cocher « Données réglementaires et informatives »)</i>		X	Aucune zone de présomption de prescription archéologique à proximité du site d'implantation du projet.
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ? <i>Zones humides Normandie (hors RAMSAR)</i>		X	Selon la carte des zones humides de Normandie de la DREAL, aucune zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ne se trouve sur le site d'implantation du projet. La zone humide la plus proche est située à environ 70 mètres du site, côté Nord.
dans une autre zone humide ? (justification de l'absence de zone humide via des sondages pédologiques et des relevés floristiques)		X	Selon la carte des zones humides de Normandie de la DREAL, des Milieux Prédiposés à la Présence de Zones Humides (MPPZH) sont présents en périphérie du site d'implantation du projet.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Caractéristiques de la zone / études à mener sur les incidences du projet / conclusions
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques, par un plan de prévention des risques miniers ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ? <i>Géorisques (couche « Plans de prévention des risques ») et Carte PPR DREAL Normandie</i>		X	Le site d'implantation du projet ne se trouve pas dans une zone concernée par un plan de prévention des risques naturels prévisibles, ou par un plan de prévention des risques technologiques, par un plan de prévention des risques miniers
dans un site ou sur des sols pollués ? <i>Géorisques (couche « Sites et sols (potentiellement) pollués »)</i>		X	Absence de site recensé sur la base de données des sites et sols pollués à proximité du site d'implantation du projet. Un diagnostic de l'état des sols sera réalisé lors de la vente du terrain.
dans une zone de répartition des eaux ? <i>Zones de répartition des eaux du bassin Seine-Normandie</i>		X	Le site d'implantation ne se trouve pas dans une Zone de Répartition des Eaux (ZRE).
dans un périmètre de protection d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ou d'eau minérale naturelle ? <i>Périmètres de protection et aires d'alimentation de captages (nécessite une inscription)</i> Si oui, préciser PPI, PPR ou PPE et les prescriptions liées au projet dans le périmètre d'un projet d'intérêt général ?		X	Le site d'implantation ne se trouve pas dans un périmètre de protection d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ou d'eau minérale naturelle.
dans une aire d'alimentation de captage ? <i>Périmètres de protection et aires d'alimentation de captages (nécessite une inscription)</i>		X	Le site d'implantation ne se trouve pas dans une aire d'alimentation de captage.
dans un site inscrit ou classé ? <i>Géoportail de l'urbanisme (couche « Servitude d'utilité publique » > « Conservation du patrimoine » > « Patrimoine culturel » > « Monuments naturels et sites »)</i>		X	Aucune site inscrit ou classé présent sur le site d'implantation du projet. Le site classé le plus proche se trouve à plus de 10 km du site d'implantation du projet : Esplanade du Château, parc lenormand et rocher des rames, à Vire.
sur un massif forestier ? <i>Massifs forestiers</i>		X	Le site d'implantation du projet ne se situe pas sur un massif forestier.
dans le périmètre d'un Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) ? Carte des SAGE (couches « Zonages administratifs » > « SAGE »)	X		Le site d'implantation du projet se situe dans le périmètre du SDAGE Seine-Normandie 2022 – 2027, et dans le périmètre du SAGE du bassin de la Vire approuvé le 06/05/2019. La démonstration de la prise en compte du SDAGE et du SAGE sera intégrée au DDAE.
dans une zone ayant déjà fait l'objet d'une autorisation au titre de la loi sur l'eau (IOTA) ? <i>Par exemple : zone d'activités ou zone industrielle</i>		X	Le site d'implantation du projet n'a pas fait l'objet d'une autorisation au titre de la loi sur l'eau (IOTA).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Caractéristiques de la zone / études à mener sur les incidences du projet / conclusions
sur un terrain faisant l'objet d'une Obligation Réelle Environnementale (ORE) au sens de l'article L.132-3 du code de l'environnement ?		X	Le terrain d'implantation du projet n'a pas fait l'objet d'une Obligation Réelle Environnementale (ORE).
sur un terrain ayant déjà fait l'objet de mesures compensatoires pour atteinte à la biodiversité ? <i>Carte biodiversité Normandie (couche « Éviter Réduire Compenser »)</i>		X	Le terrain d'implantation du projet n'a pas fait l'objet de mesures compensatoires pour atteinte à la biodiversité.

Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?																												
d'un site Natura 2000 ? (dans un rayon de 20 km) <i>Carte biodiversité INPN</i>	X		Le site d'implantation du projet se trouve à 5 mètres du site Natura 2000 au titre de la Directive Habitats : Site d'Intérêt Communautaire FR2500117 - Bassin de la Souleuvre. Selon sa fiche descriptive, actualisée en mai 2021, ce site ne comporte pas d'habitats d'intérêt européen. Il comporte les espèces d'intérêt européen suivantes : <table><tr><th>Type d'espèce</th><th>Code</th><th>Nom scientifique</th><th>Nom commun</th><th>Priorité</th></tr><tr><td rowspan="3">Poissons</td><td>1096</td><td><i>Lampetra planeri</i></td><td>Lamproie de Planer</td><td>Inconnu</td></tr><tr><td>1163</td><td><i>Cottus gobio</i></td><td>Chabot</td><td>Moyenne</td></tr><tr><td>1106</td><td><i>Salmo salar</i></td><td>Saumon atlantique</td><td>Forte</td></tr><tr><td>Crustacés</td><td>1029</td><td><i>Austropotamobius pallipes</i></td><td>Ecrevisse à pieds blancs</td><td>Forte</td></tr><tr><td>Mammifères</td><td>1355</td><td><i>Lutra lutra</i></td><td>Loutre d'Europe</td><td>Inconnu</td></tr></table> FIGURE 14 : EXTRAIT DE LA FICHE DESCRIPTIVE DU SITE NATURA 2000 « BASSIN DE LA SOULEUVRE »	Type d'espèce	Code	Nom scientifique	Nom commun	Priorité	Poissons	1096	<i>Lampetra planeri</i>	Lamproie de Planer	Inconnu	1163	<i>Cottus gobio</i>	Chabot	Moyenne	1106	<i>Salmo salar</i>	Saumon atlantique	Forte	Crustacés	1029	<i>Austropotamobius pallipes</i>	Ecrevisse à pieds blancs	Forte	Mammifères	1355	<i>Lutra lutra</i>	Loutre d'Europe	Inconnu
Type d'espèce	Code	Nom scientifique	Nom commun	Priorité																											
Poissons	1096	<i>Lampetra planeri</i>	Lamproie de Planer	Inconnu																											
	1163	<i>Cottus gobio</i>	Chabot	Moyenne																											
	1106	<i>Salmo salar</i>	Saumon atlantique	Forte																											
Crustacés	1029	<i>Austropotamobius pallipes</i>	Ecrevisse à pieds blancs	Forte																											
Mammifères	1355	<i>Lutra lutra</i>	Loutre d'Europe	Inconnu																											
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ? <i>Atlas des patrimoines (cocher « Données réglementaires et informatives »)</i>		X	Aucun monument historique ou site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ne se trouve à proximité du site d'implantation du projet.																												
dans le lit majeur d'un cours d'eau ? si oui, préciser la surface soustraite à l'expansion des crues		X	Le cours d'eau le plus proche du site est la Souleuvre, à 220 mètres du site d'implantation du projet.																												
à proximité d'un cours d'eau, d'un fossé, d'un axe de ruissellement ?	X		Le cours d'eau le plus proche du site est la Souleuvre, à 220 mètres du site d'implantation du projet.																												
dans une zone soumise à l'aléa inondation ? <i>Risque inondation en Normandie (PPRI, PAPI, TRI, AZI)</i> <i>Aléa inondation par remontées de nappes et débordement cours d'eau/submersion marine (couche « Risques naturels » > « Zones sensibles aux remontées de nappes »)</i>		X	Le site d'implantation du projet ne se trouve pas dans une zone soumise à l'aléa inondation.																												

Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
dans une zone soumise à un autre risque naturel (mouvements de terrain, séismes, cavités souterraines, feux de forêt, retrait-gonflement des argiles...) ?	X		Le site d'implantation du projet se trouve dans les zones à risque naturel suivantes : - Risque sismique : Risque faible (2/5) - Risque Radon : Potentiel radon significatif (3/3)

3.11 Cartographie des enjeux environnementaux

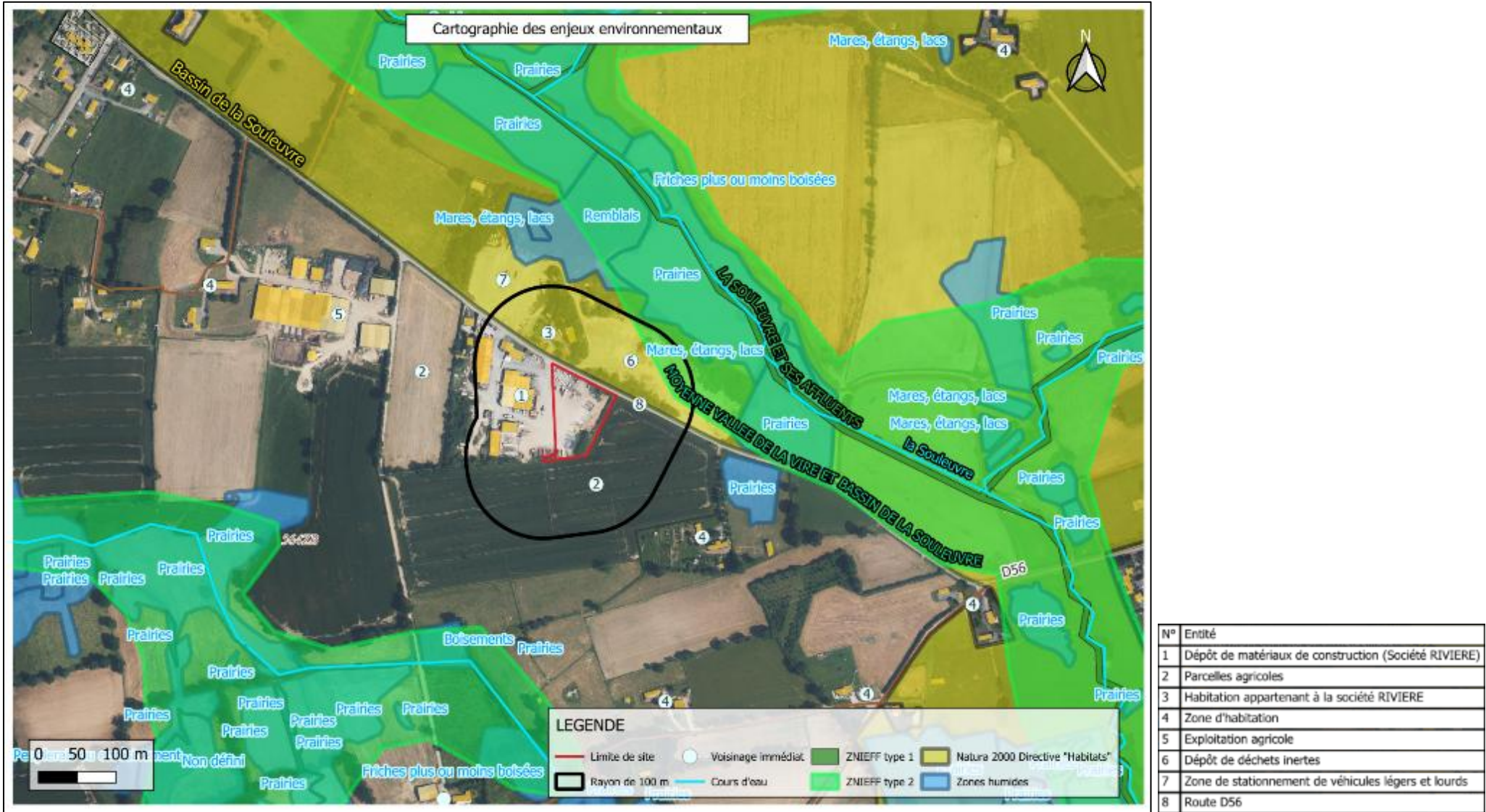


FIGURE 15 : CARTOGRAPHIE DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

4. IMPACTS POTENTIELS DU PROJET ET MOYENS DE MAITRISE

4.1 Impacts sur la qualité de l'air et risque sanitaire

4.1.1 Sources d'émissions dans l'air

L'activité de traitement des déchets dangereux entraînera des émissions dans l'air. Ces émissions seront les poussières générées par les opérations de découpe, ponçage, grattage, et sablage.

Ces poussières pourront contenir de l'amiante, du plomb, de la silice, du plastique, du bois, des métaux, et d'autres substances qui composent les matériaux traités.

4.1.2 Moyens de maîtrise

Afin d'éviter la contamination de l'extérieur, les activités seront réalisées dans une zone confinée, par confinement statique et dynamique :

- **Confinement statique** : Le confinement statique de la zone à traiter a pour but de constituer une enveloppe étanche à l'air et à l'eau autour de la zone de travail, et de permettre une décontamination facile de la zone en fin d'opération.
AT2B assurera l'isolement de la zone de traitement par la mise en place de panneaux en dur.

Toutes les ouvertures seront calfeutrées.

Les équipements présents dans la zone seront protégés par la mise en place d'un film en polyéthylène (polyane) transparent ou blanc d'une épaisseur de 200 microns, soit un film polyane très haute résistance (THR) blanc ou transparent dont la résistance est garantie par essai selon la méthode DARTTEST comme indiqué dans le guide INRS ED 6091.

Le confinement au niveau des raccords entre 2 films sera assuré grâce à un recouvrement entre bande de 30 cm minimum.

Un test fumée sera réalisé systématiquement avant chaque démarrage d'opérations.

- **Confinement dynamique** : Le confinement dynamique est la mise en dépression de la zone de travail afin de maintenir un flux d'air constant de l'extérieur vers l'intérieur et d'éviter toute contamination accidentelle de l'environnement par des fibres d'amiante.

Cette dépression est contrôlée en continu par un contrôleur instrumenté avec seuils d'alarme :

- dépression cible : 20 Pa (soit le double du seuil réglementaire de 10 Pa minimum, offrant une marge de sécurité)
- alarme haute à 25 Pa, alarme basse à 15 Pa
- alarmes visuelles et sonores sur site, SMS automatique aux astreintes
- déclenchement immédiat d'un extracteur de secours en cas d'alarme basse

Le renouvellement d'air est assuré par un ensemble de douze extracteurs BEST B400 (onze en fonctionnement et un de secours), chacun d'un débit de 3 400 m³/h, permettant un taux de renouvellement d'air égal ou supérieur à 15 volumes par heure pour le volume total de confinement de 1 360 m³. La filtration est assurée par des filtres HEPA H13 minimum avec préfiltration, garantissant l'efficacité de l'extraction. Le taux de fuite global du dispositif est maîtrisé à 4,5 % (soit 6 120 m³/h).

Le confinement dynamique s'appuie également sur des sas de décontamination à quatre ou cinq compartiments selon les configurations, où le personnel porte des équipements de protection individuelle (masque à ventilation assistée KASCO ZENITH1-T5/M3 et tenue jetable). La procédure de sortie est formalisée en plusieurs étapes : aspiration de la combinaison, douche de décontamination (3 minutes), douche d'hygiène corporelle (5 minutes), puis retrait du masque.

AT2B dispose d'un savoir-faire et de moyens techniques pour la réalisation d'opérations présentant un risque d'exposition à l'amiante.

L'air extrait de l'atelier et des machines fixes sera traité par des filtres très haute efficacité et par un système de dépoussiérage. Des mesures périodiques seront réalisées pour contrôler l'absence de poussières dans les rejets.

4.1.3 Surveillance

4.1.3.1 Surveillance du confinement

La surveillance du confinement repose sur un contrôle continu et instrumenté de la dépression au sein de la zone de travail. Un contrôleur de dépression assurera le suivi permanent de la valeur de dépression, avec une cible fixée à 20 Pa, soit le double du seuil réglementaire minimum de 10 Pa, offrant ainsi une marge de sécurité confortable. En cas de dérive, le dispositif déclenche automatiquement des alarmes visuelles et sonores sur site, complétées par l'envoi d'un SMS aux astreintes : une alarme haute à 25 Pa signale une sur-dépression, tandis qu'une alarme basse à 15 Pa signale une chute de dépression susceptible de compromettre l'efficacité du confinement. Le franchissement de l'alarme basse entraîne la mobilisation automatique d'un extracteur de secours afin de rétablir rapidement le niveau de dépression requis. Ce dispositif de surveillance continue, redondant et réactif, permet de détecter immédiatement toute anomalie de fonctionnement du confinement dynamique et de déclencher sans délai les actions correctives nécessaires, limitant ainsi le risque de dispersion de fibres d'amiante vers l'extérieur de la zone confinée.

Dès qu'une perte de confinement est détectée, les mesures suivantes sont mises en œuvre :

- arrêt immédiat des opérations,
- réparation du confinement dynamique avec scotch et polyane
- pose d'une pompe environnementale à proximité mesurer l'empoussièrément,
- remplissage d'une fiche NCI (non-conformité / incident) à laquelle est joint le rapport de mesure d'empoussièrément.

Afin de limiter l'encrassement des filtres et maintenir leur niveau d'efficacité, un préfiltre et une mousse filtrante seront mises en place en amont du filtre. Ces éléments seront remplacés fréquemment selon l'indication du manomètre installé sur le filtre et les instructions du fournisseur :

- Entre 200 et 600 Pa (indication en vert) : Filtres propres, fonctionnement normal,
- Entre 600 et 700 Pa (indication en orange) : Remplacement de la mousse filtrante et/ou du préfiltre,
- Entre 700 et 1250 Pa (indication en rouge) : Changement de la mousse filtrante et du préfiltre. Si le manomètre reste dans le rouge et affiche une pression supérieure à 800 Pa, alors le filtre THE sera remplacé et un test d'efficacité sera réalisé (test D.O.P.)

4.1.3.2 Surveillance des émissions à l'atmosphère

La surveillance des émissions à l'atmosphère sera assurée par :

- Une stratégie de prélèvements conforme au code du travail : sous-section 3.

- Des mesures périodiques de concentrations en polluants afin de garantir le respect des VLE. Les VLE et les fréquences de contrôle seront définies selon l'arrêté du 2 février 1998.

Des mesurages hebdomadaires seront réalisés dans les zones sensibles de l'installation afin de surveiller la concentration de fibres d'amiante en suspension dans l'air. Un seuil d'alerte précoce sera fixé à moins de 5 fibres par litre, permettant de détecter rapidement toute tendance à la hausse de l'empoussièrement. Une mesure de validation du processus sera effectuée sur huit heures au regard de la valeur limite d'exposition professionnelle, fixée à moins de 10 fibres par litre. Ces mesures seront conduites selon la méthode normalisée NF X43-050.

Un dispositif d'actions correctives graduées sera déclenché selon les résultats détectés :

- recherche de la source de contamination et port d'un appareil de protection respiratoire en cas d'écart modéré,
- renforcement du confinement en cas de persistance,
- arrêt immédiat des opérations si le seuil de 5 fibres par litre est dépassé.
- tout dépassement constaté en cours de travaux fera l'objet d'une information sans délai au préfet, tandis qu'un dépassement de 25 000 fibres par litre entraînera l'information de l'Inspection du Travail.

4.2 Impacts sur la qualité des sols et de l'eau

4.2.1 Sources d'émissions dans l'eau

L'activité engendrera des émissions d'eaux polluées :

- Eaux de process :
 - o Eaux de décontamination et de nettoyage de l'atelier : lors des opérations de traitement, les opérateurs utiliseront de l'eau pour nettoyer les matériaux et l'atelier. Ces eaux seront donc potentiellement chargées en amiante, plomb, silice, hydrocarbures, plastique, bois, métaux.
 - o Eaux de nettoyage de la zone d'entreposage des déchets : La zone d'entreposage sera nettoyée régulièrement avec de l'eau. Ces eaux seront donc potentiellement chargées en amiante, plomb, silice, hydrocarbures, plastique, bois, métaux.
 - o Eaux issues des douches de l'atelier
- Eaux usées : Le site comportera des sanitaires générant des eaux usées.
- Eaux pluviales
- Eaux d'extinction en cas d'incendie

4.2.2 Moyens de maîtrise

4.2.2.1 Gestion des eaux de process

Les eaux de process seront collectées dans un circuit fermé et entièrement recyclées après traitement, garantissant un système de réutilisation en boucle sans aucun rejet dans le milieu naturel. Le traitement sera assuré par une installation comprenant :

- Des filtres Très Haute Efficacité (THE) permettant de retenir les particules en suspension
- Un filtre à charbon actif destiné à adsorber les autres polluants.

Les résidus issus de la filtration seront évacués comme déchets.

Ces filtres seront remplacés tous les deux jours.

Un dispositif de surveillance sera installé en sortie de l'installation de traitement afin de contrôler régulièrement l'efficacité du système de traitement et de garantir une qualité d'eau minimum avant réutilisation.

Compte tenu de l'absence totale de rejet et de l'efficacité du système de traitement et de recyclage, les eaux de process n'auront aucun impact sur la qualité des sols et des eaux souterraines ou superficielles.

4.2.2.2 Gestion des eaux usées

Les eaux usées issues des douches de décontamination de l'atelier seront préalablement filtrées par des filtres Très Haute Efficacité (THE) et un filtre à charbon avant d'être dirigées vers la station de traitement des eaux usées du site.

Les eaux usées sanitaires des locaux sociaux seront collectées dans un réseau séparatif et acheminées vers la station de traitement des eaux usées du site (microstation ou fosse septique). L'ensemble de ces mesures garantit un impact résiduel maîtrisé et limité des eaux usées sur l'environnement.

4.2.2.3 Gestion des eaux pluviales

Les eaux pluviales de toiture, non susceptibles d'être polluées seront collectées séparément et infiltrées directement à la parcelle via des puisards avec trop plein sur drain annelé perforé.

Les eaux pluviales infiltrées ne présenteront aucun impact sur la qualité des sols et des eaux souterraines.

4.3 Impact sur les ressources en eau

Le projet a été conçu pour optimiser la gestion de la ressource en eau et limiter ses prélèvements. La mise en place d'un circuit fermé pour le traitement des eaux de process constitue une mesure significative en termes d'économie d'eau. En effet, les eaux utilisées pour les opérations de décontamination et de nettoyage seront collectées, traitées par un système adapté, puis stockées dans une cuve dédiée avant d'être réutilisées pour les mêmes opérations. Ce système en boucle fermée permet de réduire considérablement les besoins en eau potable du site et de limiter les prélèvements sur le réseau public, contribuant ainsi à la préservation de la ressource. La consommation d'eau totale du site est estimée à 1200 L par jour.

Par ailleurs, la gestion des eaux pluviales non polluées issues des toitures du bâtiment et de l'aire d'entreposage a été pensée pour favoriser l'alimentation des ressources en eau superficielles locales. Ces eaux seront collectées par des gouttières puis dirigées vers des puisards équipés de systèmes d'infiltration à la parcelle. Grâce à la topographie du site, ces infiltrations contribueront à l'alimentation de la Souleuvre, cours d'eau local. Cette disposition revêt une importance particulière dans le contexte du Bocage Virois, où les nappes phréatiques ne présentent pas une capacité suffisante pour constituer une réserve en eau significative. Les eaux de surface jouent donc un rôle essentiel dans le maintien des réserves hydriques du territoire. L'infiltration des eaux pluviales de toitures non polluées permettra ainsi de participer au renforcement de ces réserves d'eau superficielles et de soutenir le débit des cours d'eau.

Enfin, concernant les périmètres de protection des captages d'eau potable, le site du projet est situé à distance des zones sensibles. L'aire d'alimentation de captage (AAC) la plus proche est localisée à 5 km au Nord-Est du projet, tandis que le captage d'alimentation en eau potable le plus proche se trouve à 20 km du site. Ces distances importantes garantissent l'absence d'impact direct du projet sur les ressources destinées à l'alimentation en eau potable des populations environnantes.

4.4 Emissions sonores

Les émissions sonores du site seront générées par les sources suivantes :

- Équipements de décontamination : coupe-verre, scie sabre, pied de biche, marteau, burin, ciseau à bois et sableuse utilisés lors des opérations de traitement des déchets ;
- Systèmes de mise en dépression : déprimogènes assurant le confinement de la zone de travail ;
- Installation d'aspiration et de dépoussiérage : système de filtration de l'air extrait de l'atelier ;
- Trafic et manutention : circulation des poids lourds sur le site et déplacements des engins de manutention électriques ou à gaz ;
- Groupe électrogène de secours : fonctionnement ponctuel limité aux essais périodiques et aux situations de défaillance de l'alimentation électrique principale.

Des mesures de bruit dans l'environnement seront réalisées périodiquement conformément à la réglementation.

4.5 Impact sur le trafic routier

L'exploitation du site induira un trafic de poids lourds lié aux opérations d'approvisionnement en déchets et d'expédition des matériaux traités. Afin de limiter l'impact sur le réseau routier local, l'organisation logistique sera optimisée pour réduire les déplacements au strict nécessaire.

Estimation des flux de véhicules :

- Poids lourds : en moyenne 2 rotations par jour ouvré. En période de pointe, le trafic pourra atteindre un maximum de 8 poids lourds sur une journée, avec une fréquence maximale d'une fois par semaine.
- Véhicules légers : circulation quotidienne des véhicules du personnel, soit 8 véhicules correspondant à l'effectif prévu sur le site.

Cette organisation permettra de maîtriser les nuisances liées au trafic (bruit, émissions atmosphériques) et de préserver la fluidité de circulation sur les axes concernés.

4.6 Impact sur la biodiversité

Le projet intègre une mesure favorable à la biodiversité locale par la plantation d'une haie en périphérie de la parcelle.

Cette haie bocagère, constituée d'essences locales adaptées au contexte du Bocage Virois, permettra :

- d'offrir des habitats et zones de refuge pour la petite faune locale (oiseaux, insectes, petits mammifères),
- d'assurer une meilleure intégration paysagère du site dans son environnement bocager,
- de reconstituer un élément de maillage végétal caractéristique de la région.

Le choix d'essences locales garantira une bonne adaptation des plantations aux conditions du site et favorisera les interactions avec la faune et la flore présentes.

4.7 Synthèse des impacts et des mesures prévues pour les éviter / réduire

Impact	Source	Mesure Eviter et/ou réduire
Impacts sur la qualité de l'air	Emissions de poussières provenant de l'atelier de traitement des déchets.	Aspiration, canalisation, et filtration des émissions de poussières issues du traitement des déchets. Le réseau d'aspiration sera doté de filtres Très Haute Efficacité (THE). Une surveillance périodique des rejets sera assurée.
	Emissions dues aux envols de poussières provenant de l'aire d'entreposage des déchets.	Les déchets seront reçus dans leur conditionnement réglementaire. Une vérification de l'état du conditionnement sera réalisée systématiquement avant chaque déchargement. L'aire d'entreposage sera nettoyée régulièrement.
Impacts sur la qualité des sols et de l'eau	Entreposage et traitement de déchets contenant des substances dangereuses : amiante, hydrocarbures, plomb	Les déchets seront entreposés et traités sur des aires étanches, munies de systèmes de récupération des écoulements et des eaux de lavage. L'ensemble des eaux polluées seront dirigées vers une cuve double paroi, avant d'être traitées par un système adapté aux polluants susceptibles d'être présents. Les eaux propres seront réutilisées pour le process et le nettoyage. Ainsi, ces eaux ne seront pas rejetées au milieu naturel.
	Rejets d'eaux usées (douches de l'atelier, sanitaires)	Le site comportera un système de traitement des eaux usées, adaptée à l'effectif du site (8 personnes). Les eaux des douches de l'atelier seront traitées par des filtres Très Haute Efficacité (THE) et filtres à charbon avant d'être envoyées vers le système de traitement.
Risque sanitaire	Entreposage et traitement de déchets contenant des substances dangereuses : amiante, plomb.	Aspiration, canalisation, et filtration des émissions de poussières issues du traitement des déchets. Le réseau d'aspiration sera doté de filtres Très Haute Efficacité (THE). Une surveillance périodique des rejets sera assurée. Réseau d'eau de process et de nettoyage de l'aire d'entreposage en circuit fermé.

Impact	Source	Mesure Eviter et/ou réduire
Impact sur les ressources en eau	Consommation d'eau pour le nettoyage de l'aire d'entreposage des déchets, et la décontamination lors du traitement des déchets.	Réseau d'eau de process et de nettoyage de l'aire d'entreposage en circuit fermé, permettant de limiter les prélèvements d'eau sur le réseau d'eau potable. Une surveillance de la consommation d'eau sera mise en place (compteur et relevé périodique). Consommation d'eau estimée : 1200 L /jour.
Emissions sonores	Circulation de poids lourds et d'engins de manutention sur le site.	Les flux seront optimisés, afin de limiter le nombre de poids lourds. Le site accueillera en moyenne 2 poids lourds par jour, et au maximum 8 poids lourds par jour 1 fois par semaine. Le nombre d'engins de manutention sera limité.
	Implantation de systèmes d'aspiration et de traitement de l'air.	Les émissions sonores seront prises en compte dans le choix des équipements.
	Utilisation d'outils pour le traitement des déchets.	Les équipements seront entretenus et maintenus en état pour limiter les émissions sonores.
Trafic routier	Circulation de véhicules légers et de poids lourds	Les flux seront optimisés, afin de limiter le nombre de poids lourds. Le site accueillera en moyenne 2 poids lourds par jour, et au maximum 8 poids lourds par jour 1 fois par semaine. Le nombre de véhicules légers sera limité à l'effectif du site (8 salariés).
Biodiversité	La parcelle d'implantation du projet présente un caractère anthropisé. En l'absence d'habitat naturel à enjeu écologique sur l'emprise, le projet n'entraînera pas d'impact négatif significatif sur la biodiversité locale.	Afin de renforcer l'intégration paysagère et écologique du site, une haie bocagère composée d'essences locales sera plantée en périphérie de la parcelle.